



OMTPME

المرصد المغربي للمقاولات الصغرى والمتوسطة
Observatoire Marocain de la TPME



RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE TANGER- TÉTOUAN- AL HOCEIMA



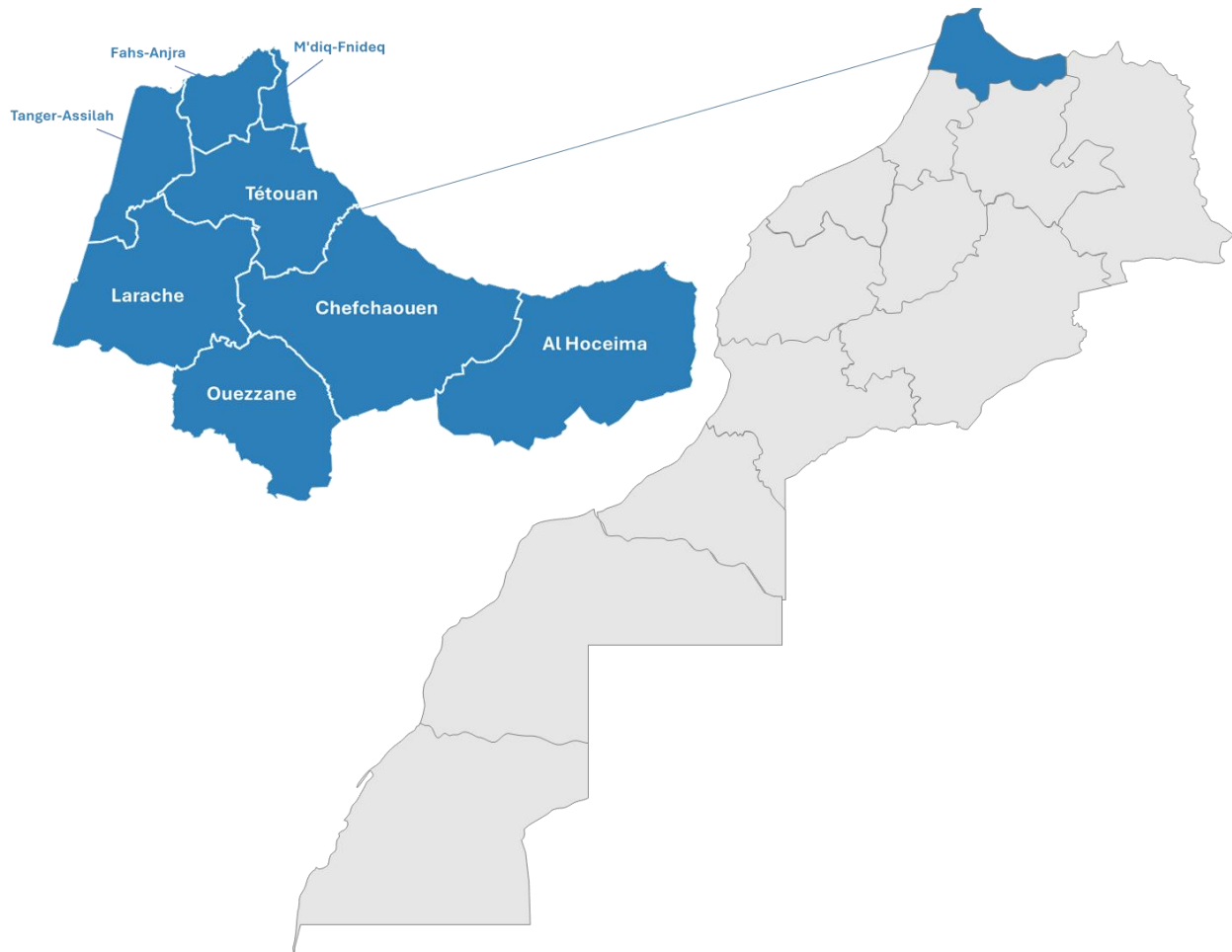
RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE TANGER- TÉTOUAN- AL HOCEIMA

Rapport sur le tissu entrepreneurial

Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima



Édition 2026

Table des matières

Monographie de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima	5
Résumé Exécutif	6
1. Démographie des Entreprises	8
1.1 Caractéristiques de base des EPMA	8
1.2 Créations des entreprises.....	13
1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales	15
2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives	24
2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	29
3. Emploi des entreprises	33
3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)	33
3.2 Analyse de la masse salariale	41
3.3 Emplois par genre	44
4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA	49
5. Accès au financement bancaire (2024)	54
5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA.....	54
5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA	58

Monographie de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

SUPERFICIE

17 262 Km² (2,4% de la superficie du pays), le taux d'urbanisation est de 65,5%.

POPULATION

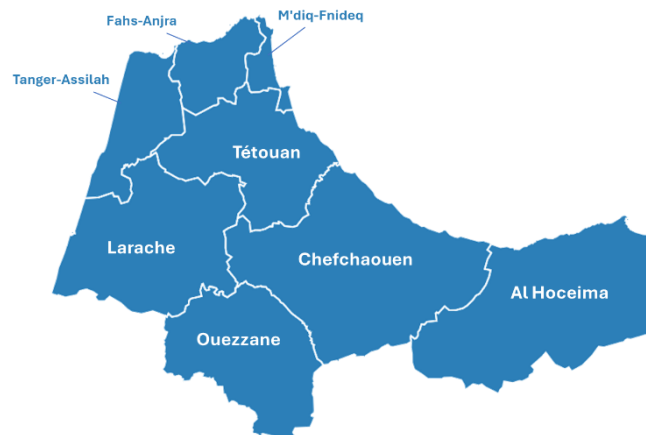
4 008 655 Hab. (10,9% de la population totale) (RGPH 2024) dont 2 035 494 masculins et 1 973 161 féminins. 2 626 188 dans le milieu urbain et 1 382 467 dans le milieu rural.

TAUX DE JEUNESSE (15 à 59ans)

61,1% de la population (RGPH 2024), 60,9% pour les hommes et 61,3% pour les femmes.

TAUX D'ACTIVITÉ

47,3% dans la région, 43,7% dans le milieu urbain et 53,9% dans le milieu rural (ENE 2025).



TAUX DE CHÔMAGE

9,4% dans la région, 13% dans le milieu urbain et 3,9% dans le milieu rural (ENE 2025).

PIB RÉGIONAL *

156,3 milliards DH en 2023 (10,6% du PIB National) ;
PIB par habitant : 39 303 DH

CONTRIBUTION À LA VA*

14,3% du secteur secondaire national.
9,1% du secteur tertiaire national.

Sources : HCP- ENE 2025, HCP-RGPH 2024, HCP-Comptes régionaux 2023, Ministère de l'Intérieur- les régions du Maroc en chiffres. * données semi-définitives.

Chiffres clés de la région 2024

NOMBRE DES EPMA - 2024

48 235 (12,7% de l'effectif total des EPMA au niveau national) ; 7 971 nouvellement créées (11,8% au niveau national) ; 1 172 en cours de dissolution (10,1% au niveau national).

CA CUMULÉ DES EPMA*

262,2 milliards de DH (10% au niveau national)

CA À L'EXPORT CUMULÉ DES EPMA*

141,9 milliards de DH (27,3% au niveau national)

VA CUMULÉE DES EPMA*

50,5 milliards de DH (9,4% au niveau national)

NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES À LA CNSS

34 528 entreprises déclarant 571 969 employés

NOMBRE DES EMPLOIS FÉMININS

213 605 salariés femmes (13,4% des emplois féminins au niveau national)

NOMBRE DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIE D'UN CREDIT

12 495 EPMA (9,7% des entreprises bénéficiant d'un crédit au niveau national)

ENCOURS CONTRACTÉ

17,7 milliards de dirhams (3,4% de l'encours contracté au niveau national)

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises Personnes Morales Actives.

* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA, CA à l'export et VA.

Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la 5^{ème} édition de ses rapports régionaux.

Ces rapports qui constituent une déclinaison régionale du rapport annuel élaboré à l'échelle nationale, visent à fournir un diagnostic du tissu productif à l'échelle des différentes régions du Royaume au titre de 2024 et à mettre à la disposition des acteurs publics et privés un ensemble d'indicateurs clés relatifs à la démographie des entreprises, à leur performance économique, à leur accès au financement, à l'emploi ainsi qu'à l'entrepreneuriat féminin.

Le présent rapport analyse la dynamique du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA) dans la région de Tanger-Tétouane-Al Hoceïma au titre des années 2023 et 2024.

Il révèle que les créations d'entreprises, avec 7 971 nouvelles sociétés personnes morales enregistrées au cours de l'année, ont progressé de 3,9% par rapport à 2023.

Parallèlement, les dissolutions, en s'établissant à 1 172 entreprises dissoutes, ont augmenté de 0,9%, ces données ne tenant pas compte de celles qui ont temporairement arrêté leurs activités. Près de 45% de ces entreprises opéraient dans le commerce et la construction.

Au total, et selon les données provisoires de la DGI, le nombre d'entreprises personnes morales ayant déposé une déclaration fiscale en 2024 s'est établi autour de 48 mille, soit une hausse de 2,7%.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 262,2 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 50,5 milliards de dirhams, soit des évolutions respectives de 7,9% et 9,8% par rapport à 2023, et de 84% et 74% par rapport à 2017. Quant au chiffre d'affaires à l'export, il s'est établi à 141,9 milliards de dirhams, soit 27,3% du chiffre d'affaires à l'export national, en hausse de 11,4% par rapport à 2023, et une hausse de 98,2% par rapport à 2017.

L'industrie manufacturière se distingue comme le principal contributeur au chiffre d'affaires au niveau de la région et à l'export ainsi qu'à la valeur ajoutée, avec des parts avoisinant respectivement 52,4% et 77% et 41%. Par ailleurs, les grandes entreprises ont réalisé 62,4% du chiffre d'affaires, 79,3% du chiffre d'affaires à l'export et 56,7% de la valeur ajoutée.

Sur le registre de l'emploi, l'effectif déclaré par les entreprises personnes morales et physiques auprès de la CNSS s'est établi à 571 969 salariés, en hausse de 4,7%. Plus de 60% des salariés sont employés dans l'industrie manufacturière (41,7%) et le commerce (19%). Les femmes représentent 37,3% de l'effectif déclaré et 15,3% des dirigeants de ces entreprises.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire des EPMA, en 2024, montre que 84,7% de l'encours des crédits est concentré dans la préfecture de Tanger-Assilah, qui regroupe 69,3% de l'effectif des entreprises étudiées. Par ailleurs, les entreprises dirigées par des femmes représentent 14,7% de cet effectif et 10,1% de l'encours des crédits.

1. Démographie des Entreprises

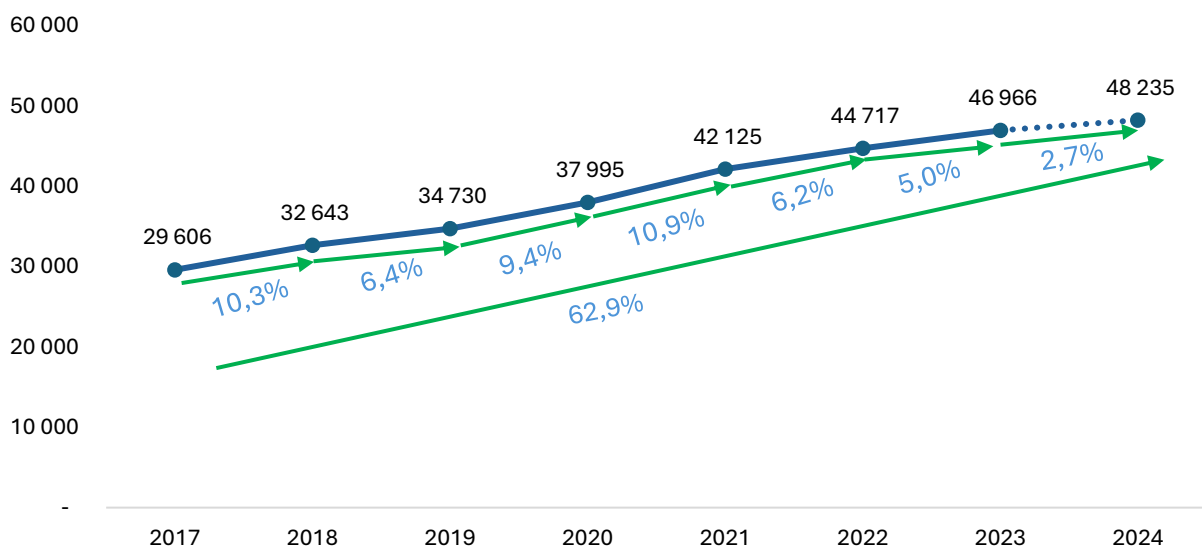
1.1 Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) de la région de Tanger-Tétouane-Al- Hoceima, au titre de 2024, ventilés par taille, province et secteur d'activités.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI.

En 2024, 48 235¹ entreprises étaient enregistrées dans cette base contre 46 966² en 2023, soit une hausse annuelle de 2,7%.

Graphique 1- Évolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

¹ Les résultats sur l'exercice 2024 sont provisoires.

² Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Près de 90% du tissu productif des EPMA dans la région est constitué de microentreprises

L'effectif des microentreprises s'est accru de 2,2% en 2024, leur part dans le total des EPMA s'étant établie à 89,6% soit un recul de 0,4 point par rapport à 2023. Celui des TPE a augmenté de 7,1% portant leur part à 5,7%. Le nombre des moyennes entreprises a affiché la progression la plus élevée de 7,4% et leur part dans le tissu des EPMA est restée stable autour de 0,8% (cf. tableau 1).

Tableau 1- Répartition et évolution annuelle des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Micro [0,3]	42 290	90,0	43 234	89,6	2,2
[0, 1]	38 469	81,9	39 373	81,6	2,3
[1, 3]	3 821	8,1	3 861	8,0	1,0
TPE [3,10]	2 584	5,5	2 768	5,7	7,1
PE]10,50]	1 555	3,3	1 661	3,5	6,8
ME]50,175]	380	0,8	408	0,9	7,4
GE > 175	157	0,3	164	0,3	4,5
Total	46 966	100	48 235	100	

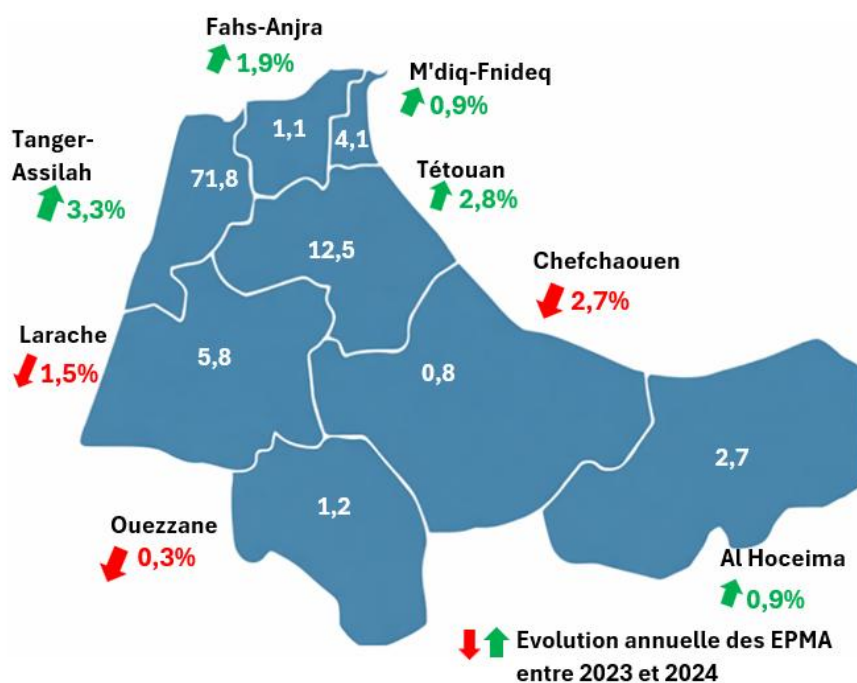
Source : Base des données fournie par la DGI.

Près de 72% des EPMA sont implantées dans la préfecture de Tanger-Assilah, à l'instar des années précédentes

La répartition provinciale du tissu des EPMA révèle que la préfecture de Tanger-Assilah a concentré 71,8% du nombre total du tissu régional, en hausse de 3,3% par rapport à 2023. Elle est suivie par les provinces de Tétouan et de Larache qui ont accueilli respectivement 12,5% et 5,8%. Ainsi, ces deux provinces ainsi que la préfecture de Tanger-Assilah, centralisent à elles seules 90,1% de ces EPMA.

Les provinces de Chefchaouen et de Larache ont vu le nombre de leurs EPMA baisser plus rapidement par rapport à d'autres provinces, soit respectivement 2,7% et 1,5%.

Graphique 2- Répartition en 2024 en % et évolution annuelle des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Tanger-Assilah	33 503	71,3	34 622	71,8	3,3
Tétouan	5 832	12,4	5 998	12,5	2,8
Larache	2 847	6,1	2 804	5,8	-1,5
M'diq-Fnideq	1 981	4,2	1 999	4,1	0,9
Al Hoceima	1 292	2,8	1 304	2,7	0,9
Ouezzane	582	1,2	580	1,2	-0,3
Fahs-Anjra	514	1,1	524	1,1	1,9
Chefchaouen	415	0,9	404	0,8	-2,7
Total	46 966	100	48 235	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Le commerce demeure le principal secteur des EPMA dans la région

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima en 2024 révèle que le « commerce ; la réparation d'automobiles et de motocycles », et la « construction » continuent à concentrer près de 47% de l'effectif des EPMA.

Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », tout en restant prédominant, enregistre une légère baisse de sa part, passant de 25,4% en 2023 à 25,1% en 2024.

Les hausses les plus significatives en 2024 sont observées dans les sections de l'« information et communication » et les « activités immobilières » avec des progressions annuelles respectives de 12,1% et 10,6%.

Tableau 3 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11 919	25,4	12 127	25,1	1,7
Construction	9 943	21,2	10 283	21,3	3,4
Transports et entreposage	6 541	13,9	6 568	13,6	0,4
Industrie manufacturière	4 052	8,6	4 081	8,5	0,7
Activités de services administratifs et de soutien	3 136	6,7	3 277	6,8	4,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 066	6,5	3 088	6,4	0,7
Hébergement et restauration	1 993	4,2	2 051	4,3	2,9
Activités immobilières	1 340	2,9	1 482	3,1	10,6
Activités financières et d'assurance	1 036	2,2	1 114	2,3	7,5
Enseignement	1 056	2,2	1 053	2,2	-0,3
Information et communication	826	1,8	926	1,9	12,1
Autres activités de services	818	1,7	894	1,9	9,3
Arts, spectacles et activités récréatives	351	0,7	375	0,8	6,8
Santé humaine et action sociale	348	0,7	353	0,7	1,4
Agriculture, sylviculture et pêche	200	0,4	209	0,4	4,5
Autres	341	0,7	354	0,7	0,7
Total	46 966	100	48 235	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4 - Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	30,4	30,4	-0,1
Construction	21,3	21,4	-0,2
Industrie manufacturière	8,6	8,5	-0,2
Industries extractives	0,2	0,2	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	0,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	0,2	0,0
Tertiaire	69,6	69,6	0,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	25,4	25,3	-0,2
Transports et entreposage	14,0	13,7	-0,3
Activités de services administratifs et de soutien	6,7	6,8	0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,6	6,4	-0,1
Hébergement et restauration	4,3	4,3	0,0
Activités immobilières	2,9	3,1	0,2
Activités financières et d'assurance	2,2	2,3	0,1
Enseignement	2,3	2,2	-0,1
Information et communication	1,8	1,9	0,2
Autres activités de services	1,7	1,9	0,1
Arts, spectacles et activités récréatives	0,8	0,8	0,0
Autres	0,9	0,9	0,0
Total	100	100	

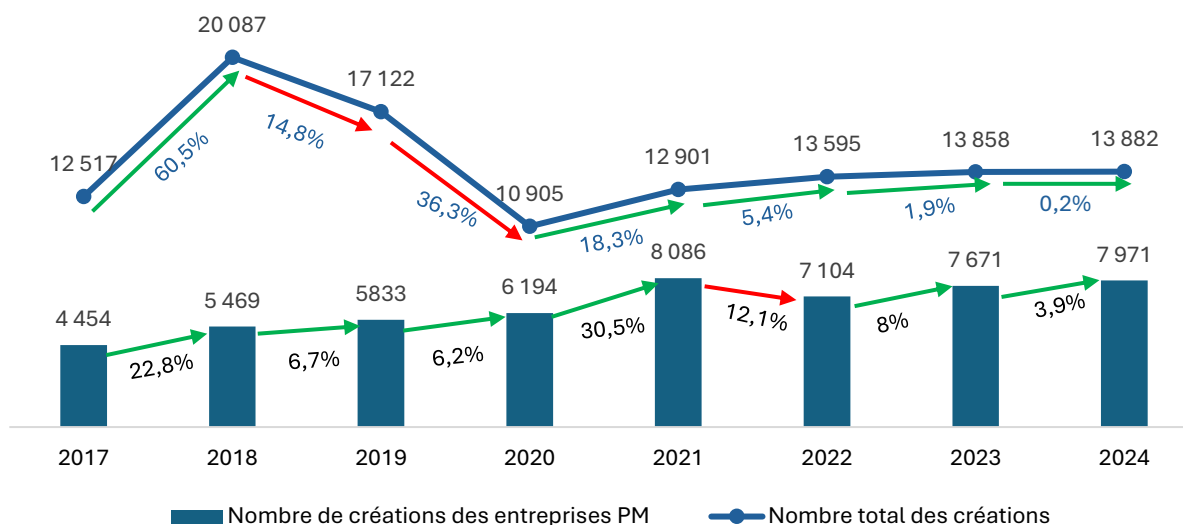
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.2 Créations des entreprises

Dynamique globalement positive de la création d'EPM sur la période 2017-2024

En 2024, les créations d'entreprises PM et PP ont enregistré une légère progression de 0,2% par rapport à 2023, atteignant un total de 13 882. Cette évolution reflète une hausse de 3,9% des créations des EPM à 7 971 contre 7 671 un an auparavant et un recul de 4,5% de celles des EPP confirmant ainsi cette tendance baissière entamée en 2023.

Graphique 3 - Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM et PP entre 2017 et 2024



Source : Base des données de l'OMPIC.

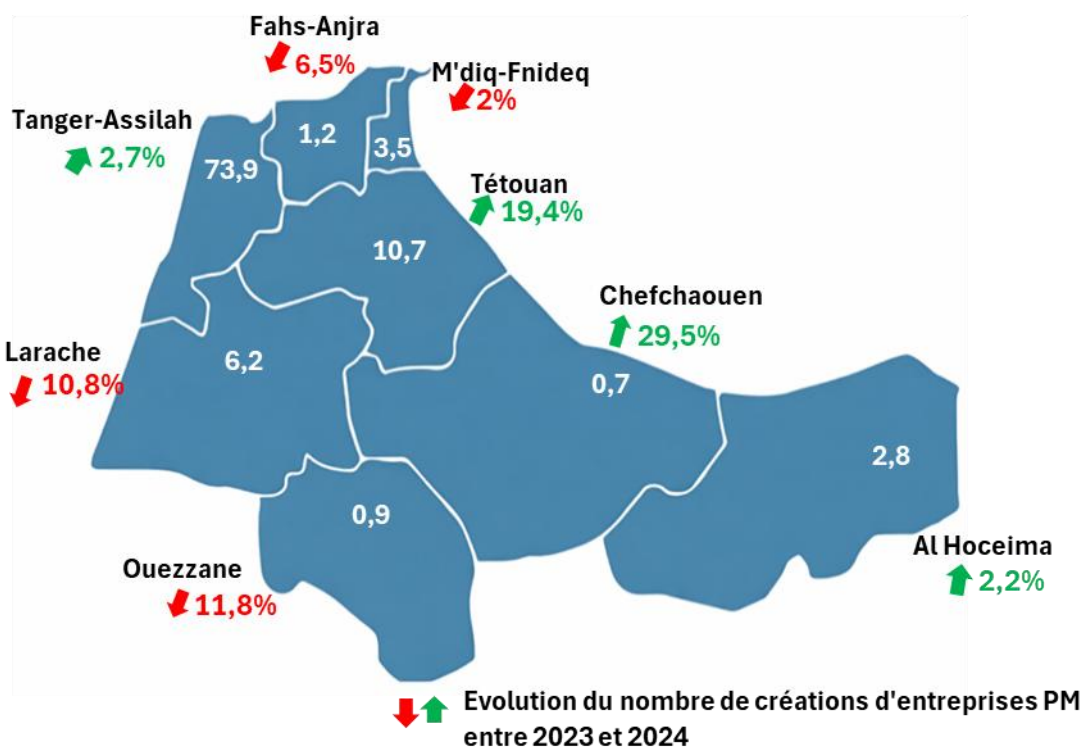
Les analyses qui suivent, portent sur l'effectif des entreprises personnes morales.

74% des entreprises créées en 2024 sont implantées dans la préfecture de Tanger-Assilah

La répartition provinciale des créations d'entreprises PM montre que la préfecture de Tanger-Assilah a accueilli 73,9% de ces entreprises, en hausse de 2,7% par rapport à 2023. Elle est suivie des provinces de Tétouan avec une proportion de 10,7%, et de celle de Larache, avec une part de 6,2%.

La province de Chefchaouen se distingue en affichant le taux de progression le plus important, soit 29,5%, tandis que province de Ouezzane enregistre la plus importante régression, à 11,8%.

Graphique 4 - Répartition en 2024 en % et évolution des créations des entreprises PM par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 5 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Tanger-Assilah	5 884	74,1	6 044	73,9	2,7
Tétouan	732	9,2	874	10,7	19,4
Larache	572	7,2	510	6,2	-10,8
M'diq-Fnideq	294	3,7	288	3,5	-2,0
Al Hoceima	227	2,9	232	2,8	2,2
Fahs-Anjra	107	1,3	100	1,2	-6,5
Ouezzane	85	1,1	75	0,9	-11,8
Chefchaouen	44	0,6	57	0,7	29,5
Total	7 945	100	8 180	100	

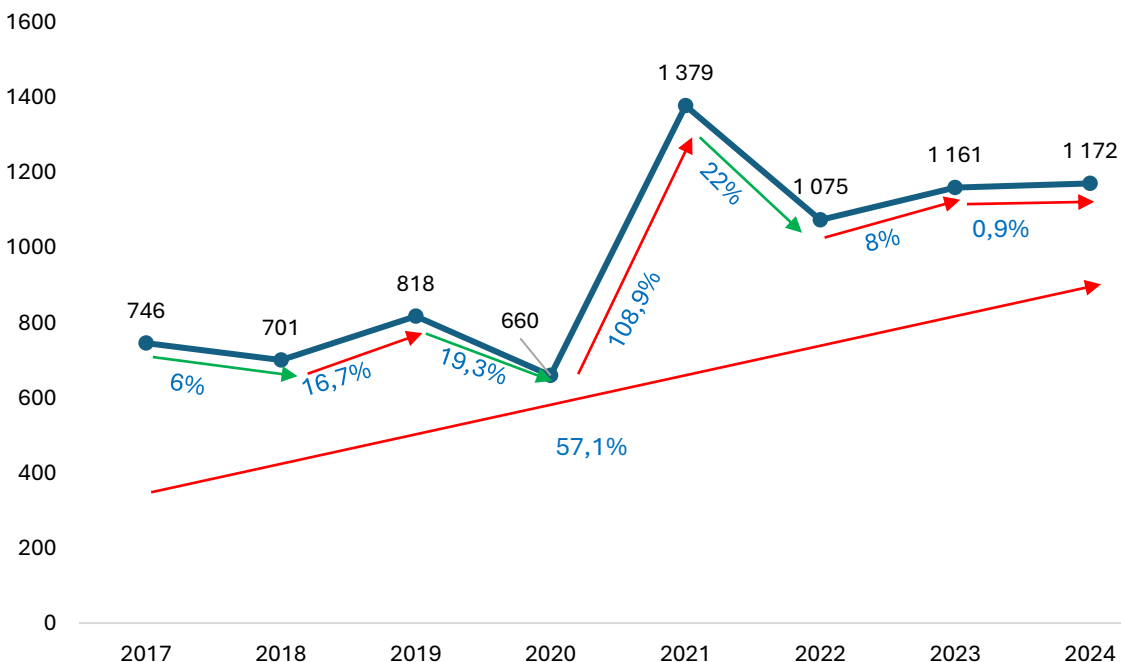
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Les dissolutions d'entreprises personnes morales poursuivent leur tendance haussière, atteignant 1 172³ en 2024

En 2024, le nombre d'entreprises PM en cours de dissolution⁴ a continué d'augmenter, atteignant 1 172, soit une hausse annuelle de 0,9% par rapport à 2023 et de 57,1% par rapport à 2017 (cf. graphique 5).

Graphique 5 - Évolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

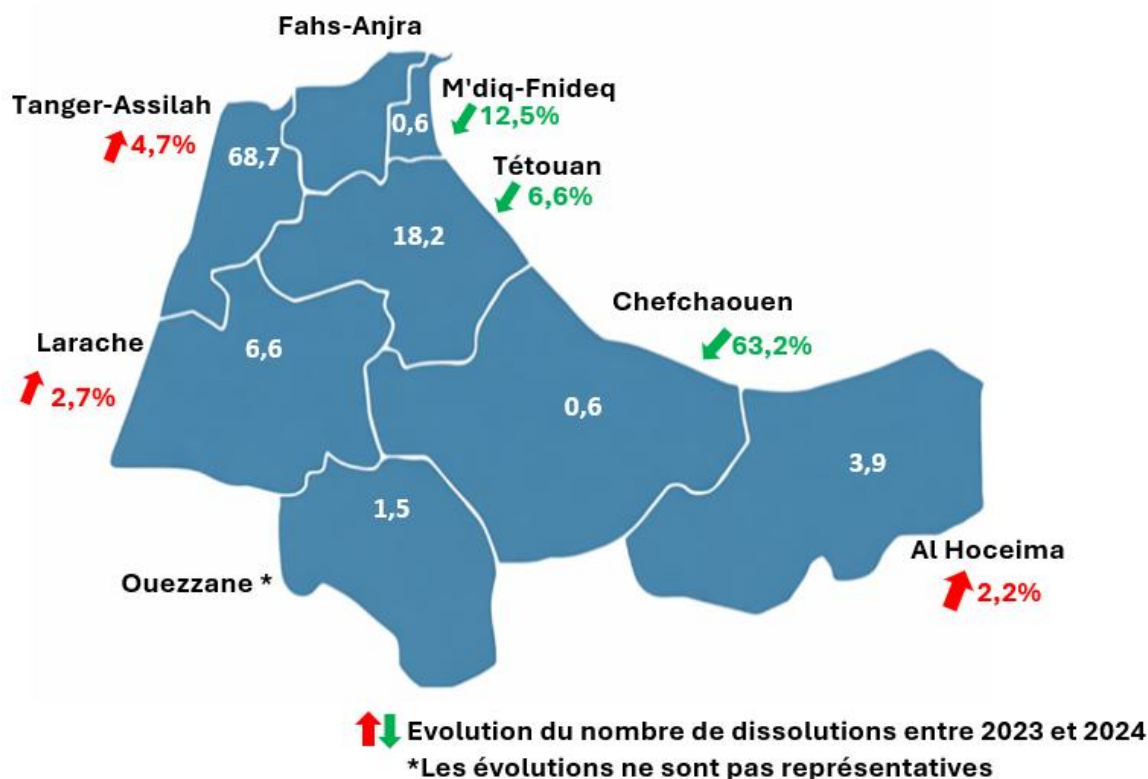
À l'exception de la préfecture de Tanger-Assilah et la province de Larache, la baisse des dissolutions d'entreprises PM est observée dans toutes les autres provinces.

L'évolution des dissolutions entre 2023 et 2024 montre que la préfecture de Tanger-Assilah et la province de Larache ont enregistré des hausses soit respectivement 4,7% et 2,7%. La province de Chefchaouen et la préfecture de M'diq-Fnideq ont connu une baisse des dissolutions de 63,2% et 12,5% respectivement.

³ Les données concernant les dissolutions des EPP ne sont pas disponibles au niveau de l'OMPIC.

⁴ La dissolution anticipée est la cessation prématurée des activités d'une entreprise avant la fin de sa durée prévue.

Graphique 6 - Répartition en 2024 en % et évolution des dissolutions des entreprises PM par province



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 6- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par province

Province	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Tanger-Assilah	66,2	68,7	4,7
Tétouan	19,6	18,2	-6,6
Larache	6,5	6,6	2,7
Al Hoceima	3,9	3,9	2,2
Ouezzane	1,5	1,5	0,0
Chefchaouen	1,6	0,6	-63,2
M'diq-Fnideq	0,7	0,6	-12,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La dissolution des EPM est inégale selon les sections d'activités

L'analyse de la répartition sectorielle des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour près de 45% dans deux secteurs à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 29,4% et la « construction » avec une part de 15,5%.

La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans le secteur des « arts, spectacles et activités récréatives » soit 33,3%, contre une baisse du secteur de l' « enseignement » soit 34,3%.

Tableau 7- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	30,6	29,4	-0,6
Construction	16,7	15,5	-3,3
Transports et entreposage	12,4	11,9	-0,7
Industrie manufacturière	7,4	7,7	7,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,9	7,4	-2,3
Activités de services administratifs et de soutien	6,9	7,0	5,3
Hébergement et restauration	4,4	5,3	25,0
Information et communication	2,0	3,9	100,0
Autres activités de services	1,9	2,4	28,6
Activités financières et d'assurance	2,2	2,3	8,3
Enseignement	3,2	2,0	-34,3
Activités immobilières	1,9	1,7	-9,5
Arts, spectacles et activités récréatives	1,1	1,4	33,3
Autres	1,4	2,2	66,6
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Plus de 53% des entreprises dissoutes ont un âge de moins 5 ans

L'analyse de la répartition par classe d'âge des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour 65% dans la classe d'âge de 2 à 10 ans, soit 37,6% pour la classe de 2 à 5 ans et 27,4% pour la classe d'âge de 5 à 10 ans. La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans la classe d'âge supérieur à 20 ans, soit 34,2% (cf. tableau 8).

Tableau 8 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par classe d'âge

Classe d'âge	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
<2ans	15,1	15,6	4,0
[2,5[38,7	37,6	-2,2
[5,10 [26,5	27,4	3,9
[10,20 [16,5	14,9	-8,9
> 20ans	3,3	4,4	34,2
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

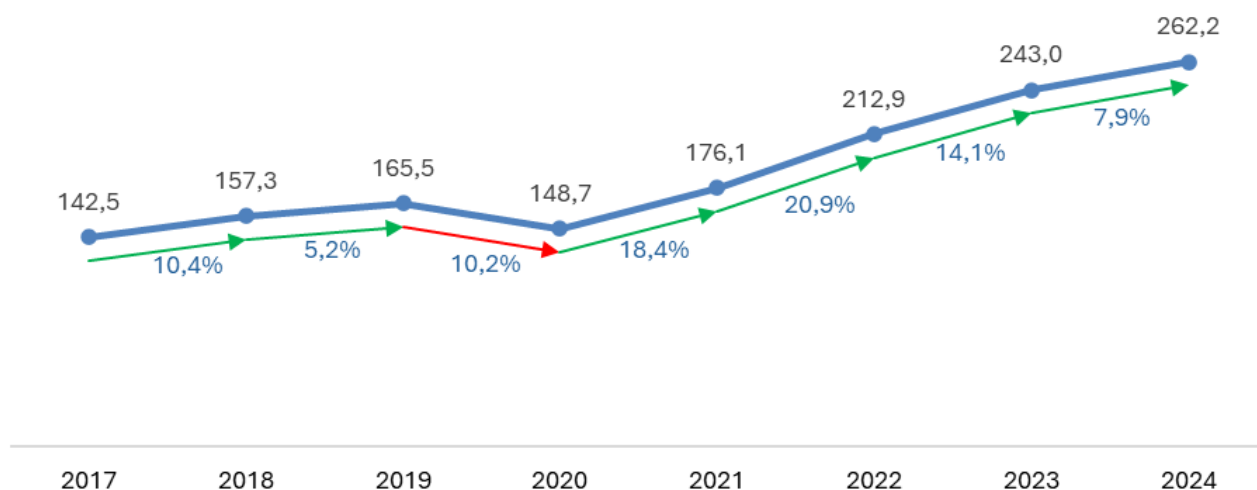
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA⁵ dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (Chiffre d'affaires, chiffre d'affaires à l'export et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province, et secteur d'activités, pour la période 2023-2024.

2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Croissance de 7,9% du CA des EPMA en 2024

Après des hausses de respectivement de 10,4% et 5,2%, en 2018 et 2019, le CA cumulé des EPMA de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a baissé de 10,2% en 2020 en raison de la crise sanitaire, avant de rebondir en 2021 de 18,4% suivie par une hausse de 20,9% en 2022. Cette croissance s'est modérée en 2023 à 14,1% avant de s'accroître de 7,9% en 2024, confirmant la résilience du tissu productif.

Graphique 7 - Évolution du CA cumulé en MMDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

⁵ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME, en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

Évolution contrastée du CA selon la catégorie des EPMA

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises révèle des hausses marquées pour les GE (+9,5%) et les moyennes entreprises (+7,1%), tandis que les PE et les très petites entreprises ont enregistré des progressions moins élevées, respectivement de 5,8% et 5,6%.

Tableau 9- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé En MMDH	Part en %	CA cumulé En MMDH	Part en %	
Micro [0,3]	10,8	4,4	10,6	4,0	-1,5
[0, 1]	4,1	1,7	4,1	1,5	-1,3
]1, 3]	6,6	2,7	6,5	2,5	-1,6
TPE]3, 10]	14,1	5,8	14,9	5,7	5,6
PE]10,50]	34,9	14,4	36,9	14,1	5,8
ME]50,175]	33,9	14,0	36,3	13,8	7,1
GE > 175	149,3	61,4	163,5	62,4	9,5
Total	243,0	100	262,2	100	

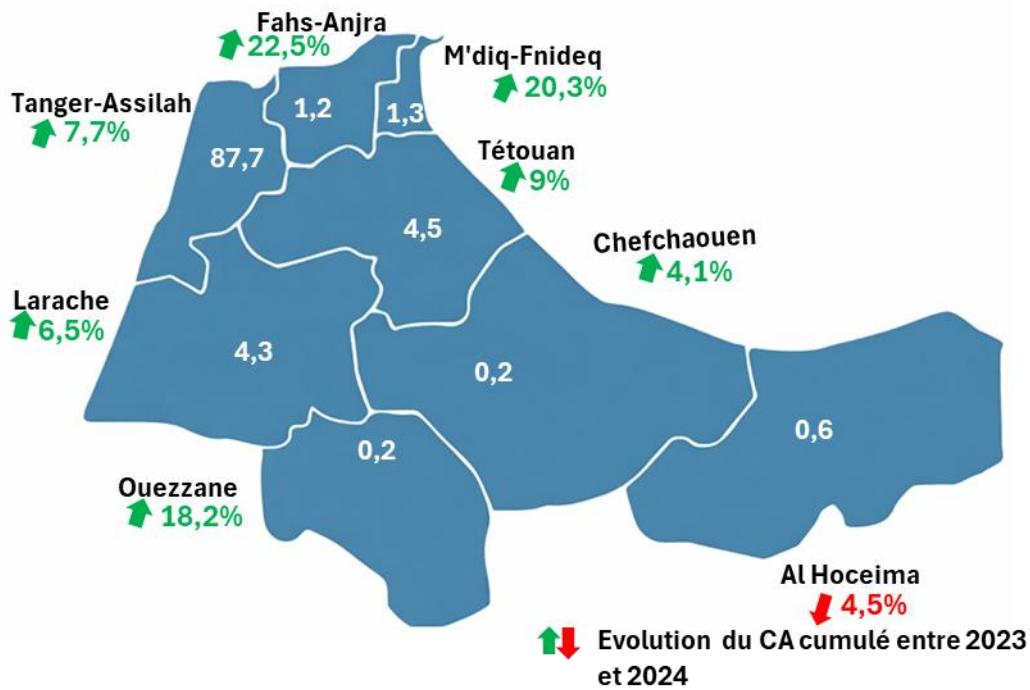
Source : Base des données fournie par la DGI.

La croissance du CA cumulé des EPMA de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima est inégale au plan provincial

L'essentiel de l'activité des EPMA de la Tanger-Tétouan-Al Hoceima reste concentré dans la préfecture de Tanger-Assilah, qui représente 87,7% du CA cumulé régional en 2024, enregistrant une baisse de 0,2 point par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province de Tétouan avec une part de 4,5%, en progression de 9% par rapport à 2023. Elle est suivie par la province de Larache, qui se maintient à la troisième place avec une part de 4,3%, soit une augmentation de 6,5%.

La province de Fahs-Anjra et la préfecture de M'diq-Fnideq-Martil ont enregistré des progressions les plus marquées en 2024, avec des hausses de respectivement 22,5% et 20,3%, bien qu'elles ne représentent que 1,2% et 1,3% du CA cumulé régional, suivies par la province d'Ouezzane affichant une croissance de 18,2%.

Graphique 8- Répartition en 2024 en % et évolution du CA cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Tanger-Assilah	213,6	87,9	230,0	87,7	7,7
Tétouan	10,9	4,5	11,9	4,5	9,0
Larache	10,6	4,4	11,3	4,3	6,5
M'diq-Fnideq	2,8	1,1	3,3	1,3	20,3
Fahs-Anjra	2,6	1,1	3,2	1,2	22,5
Al Hoceima	1,6	0,7	1,5	0,6	-4,5
Ouezzane	0,4	0,2	0,5	0,2	18,2
Chefchaouen	0,4	0,2	0,4	0,2	4,1
Total	243,0	100	262,2	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

80,4% du CA cumulé des EPMA est concentré dans trois secteurs d'activités.

En 2024, trois secteurs concentrent 80,4% du CA cumulé des EPMA de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Ainsi l'« industrie manufacturière » reste en tête avec une part de 52,4%, et une légère hausse de 0,4 point par rapport à 2023. Elle est suivie par le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » qui augmente de 0,1 point pour atteindre 20%, et par la « construction » avec une part de 8%, enregistrant un léger repli de 0,4 point.

Le secteur de la « santé humaine et action sociale » enregistre le recul le plus marqué avec une baisse de 12,1% de son CA. Sa part passe ainsi de 1,1% en 2023 à 0,9% en 2024.

Tableau 11- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé En MMDH	Part en %	CA cumulé En MMDH	Part en %	
Industrie manufacturière	126,4	52,0	137,5	52,4	8,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	48,2	19,9	52,6	20,0	8,9
Construction	20,4	8,4	20,9	8,0	2,6
Transports et entreposage	18,3	7,5	20,4	7,8	11,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,9	3,2	8,7	3,3	10,8
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	5,5	2,3	5,8	2,2	6,0
Activités de services administratifs et de soutien	3,0	1,2	2,9	1,1	-1,6
Hébergement et restauration	2,5	1,0	2,8	1,1	11,0
Activités immobilières	2,4	1,0	2,7	1,0	12,1
Santé humaine et action sociale	2,6	1,1	2,3	0,9	-12,1
Autres	5,7	2,3	5,5	2,1	-3,2
Total	243,0	100	262,2	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 12- Répartition du CA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023		2024		Variation (en points) 2024-2023
	CA cumulé En MMDH	En %	CA cumulé En MMDH	En %	
Secondaire	153,5	63,5	165,3	63,3	-0,2
Industrie manufacturière	126,4	52,2	137,5	52,6	0,4
Construction	20,4	8,4	20,9	8,0	-0,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	5,5	2,3	5,8	2,2	-0,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,0	0,4	0,7	0,3	-0,1
Industries extractives	0,3	0,1	0,3	0,1	0,0
Tertiaire	88,4	36,5	95,9	36,7	0,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	48,2	19,9	52,6	20,1	0,2
Transports et entreposage	18,3	7,6	20,4	7,8	0,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,9	3,2	8,7	3,3	0,1
Activités de services administratifs et de soutien	3,0	1,2	2,9	1,1	-0,1
Hébergement et restauration	2,5	1,0	2,8	1,1	0,1
Activités immobilières	2,4	1,0	2,7	1,0	0,0
Santé humaine et action sociale	2,6	1,1	2,3	0,9	-0,2
Enseignement	1,1	0,4	1,1	0,4	0,0
Information et communication	1,0	0,4	1,1	0,4	0,0
Autres	1,3	0,5	1,3	0,5	0,0
Total	241,9	100	261,2	100	

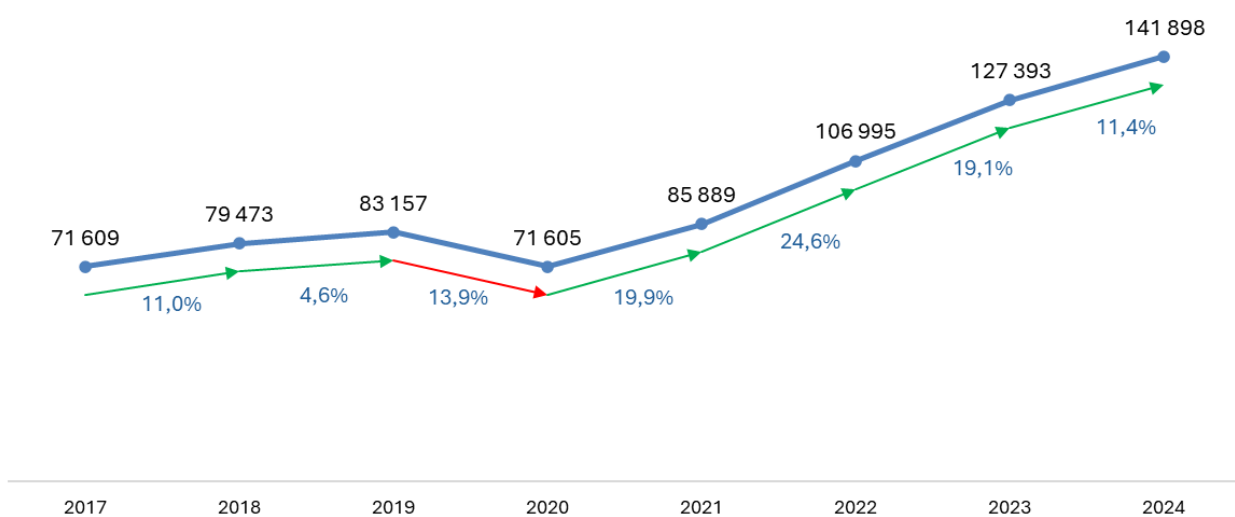
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives

Le chiffre d'affaires à l'export (CA à l'export) a progressé de 11,4% en 2024, après une croissance déjà soutenue en 2023.

Après une contraction de 13,9% en 2020, liée à la crise sanitaire, le CA à l'export des EPMA a enregistré un rebond marqué en 2021 avec une hausse de 19,9%, suivi d'une croissance plus soutenue en 2022 de 24,6%. La dynamique s'est ensuite modérée, en 2023, à 19,1%, et s'est poursuivie en 2024 à 11,4%.

Graphique 9 -Évolution du CA à l'export cumulé en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Le CA à l'export des GE a augmenté en 2024

Le CA à l'export des EPMA de la région de Tanger-Tétouan- Al Hoceima est réalisé pour 79,3% par les GE, les parts des ME ,PE et TPE étant limitées à 10,5% , 7,2% et 1,9% .

Les ME ayant réalisé la hausse la plus importante de 17,7% entre 2023 et 2024, contre une baisse de 4,4% pour les PE.

Tableau 13- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	1 667	1,3	1 662	1,1	-0,3
[0, 1]	550	0,4	552	0,4	0,4
]1, 3]	1 117	0,9	1 110	0,7	-0,6
TPE]3,10]	2 684	2,1	2 665	1,9	-0,7
PE]10,50]	10 648	8,4	10 180	7,2	-4,4
ME]50,175]	12 648	9,9	14 883	10,5	17,7
GE > 175	99 745	78,3	112 506	79,3	12,8
Total⁶	127 392	100	141 896	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

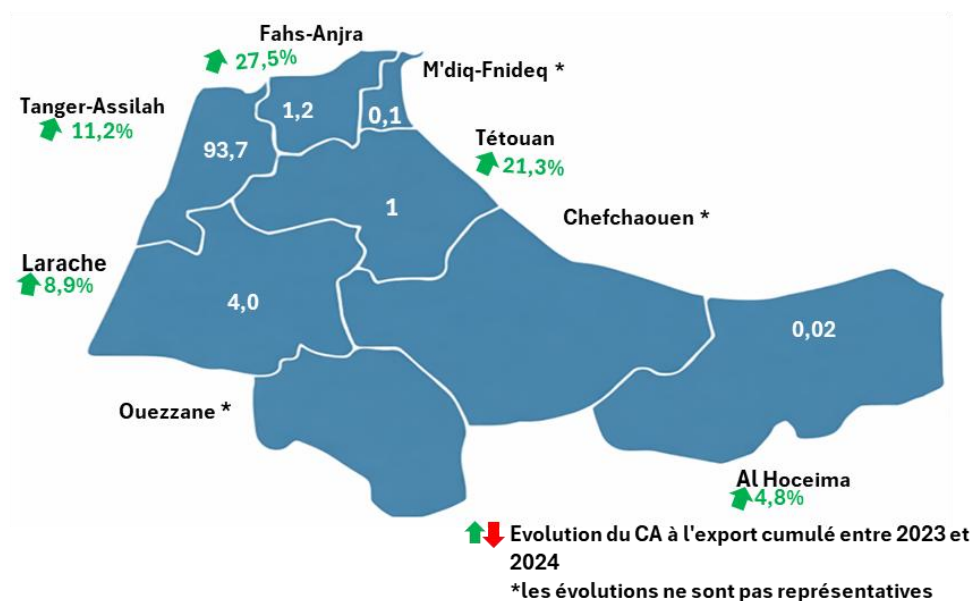
⁶ Ces chiffres diffèrent légèrement de la partie d'introduction de cet axe d'analyse, en raison des données manquantes.

La préfecture de Tanger-Assilah reste le principal pôle exportateur

La grande majorité du CA à l'export des EPMA reste concentrée dans la préfecture de Tanger-Assilah, qui représente 93,7% du total du CA à l'export en 2024, en recul de 0,2 point par rapport à 2023.

La province de Larache arrive en deuxième position avec 4%, et une progression de 8,9%. Toutes les provinces connaissent une progression.

Graphique 10- Répartition provinciale du CA à l'export cumulé des EPMA, en 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 14- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en %
Tanger-Assilah	119 596	93,9	133 024	93,7	11,2
Larache	5 197	4,1	5 660	4,0	8,9
Fahs-Anjra	1 311	1,0	1 671	1,2	27,5
Tétouan	1 190	0,9	1 444	1,0	21,3
M'diq-Fnideq	71	0,1	71	0,1	0,0
Al Hoceima	21	0,02	22	0,02	4,8
Chefchaouen	<10	0,002	<10	0,003	-
Ouezzane	<10	0,003	<10	0,001	-
Total	127 393	100	141 898	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

L'industrie manufacturière est le 1^{er} secteur exportateur des EPMA

L'« industrie manufacturière » est le principal secteur exportateur, avec un total de 109,2 milliards de dirhams, représentant 77% du total du CA cumulé à l'export, contre 77,3% en 2023, malgré une hausse de 10,9%.

Le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », vient en deuxième position avec un CA à l'export de 18,6 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 11,4%, tout en gardant sa part stable par rapport à 2023

La « construction » enregistre la hausse la plus importante, avec une augmentation de 38,1%, faisant passer sa part de 1,1% à 1,3%.

Tableau 15- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA à l'export en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	98 494	77,3	109 249	77,0	10,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16 705	13,1	18 608	13,1	11,4
Transports et entreposage	6 190	4,9	7 463	5,3	20,6
Construction	1 372	1,1	1 895	1,3	38,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 425	1,1	1 560	1,1	9,5
Activités de services administratifs et de soutien	955	0,7	798	0,6	-16,4
Information et communication	605	0,5	657	0,5	8,6
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	565	0,4	637	0,4	12,7
Agriculture, sylviculture et pêche	529	0,4	443	0,3	-16,3
Autres activités de services	132	0,1	150	0,1	13,6
Hébergement et restauration	123	0,1	105	0,1	-14,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	67	0,1	73	0,1	9,0
Autres	231	0,2	260	0,2	12,6
Total	127 393	100	141 898	100	

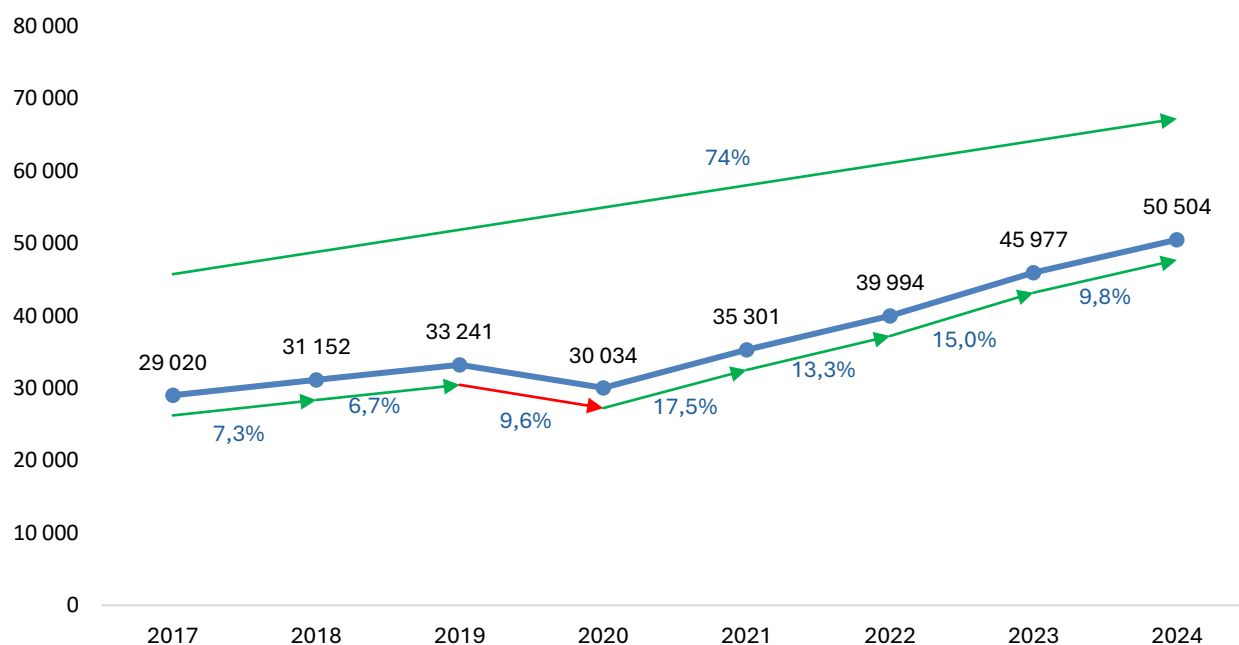
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

La valeur ajoutée des EPMA s'est établie à 50,5 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 9,8% par rapport à 2023

Après sa chute en 2020 en raison de la crise sanitaire, la VA a enregistré un rebond marqué en 2021 (+17,5%), traduisant une forte reprise de l'activité. Cette progression s'est ensuite modérée en 2022 (+13,3%), et s'est accélérée en 2023 (+15,0%) avant de se modérer en 2024 avec une hausse de 9,8%, portant la VA à 50 504 millions de dirhams.

Graphique 11- Évolution de la VA cumulée des EPMA en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

La VA des GE s'est renforcée.

L'analyse de la VA cumulée par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des GE s'est renforcée, leur part dans le total de la VA des EPMA étant passée de 55,5% en 2023 à 56,7% en 2024, suite à une progression annuelle de leur VA de 12,2%. Sur la même période, la part des TPME a baissé de 44,5% à 43,3%, avec une hausse modérée de leur VA de 7%.

Tableau 16- Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par catégorie d'entreprises

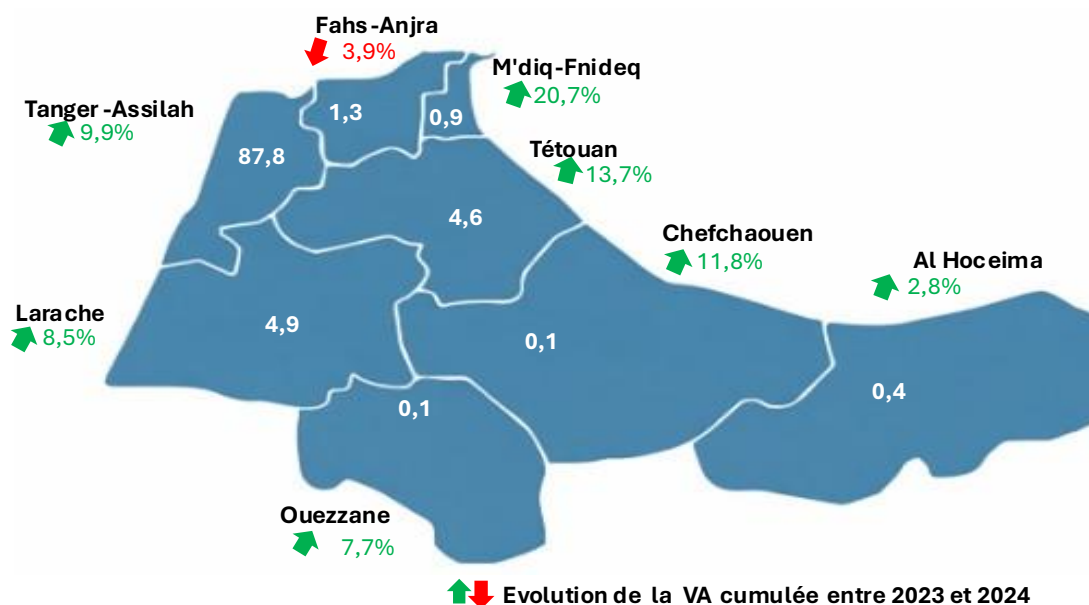
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du VA cumulée en %
	VA cumulée en MMDH	Part en %	VA cumulée en MMDH	Part en %	
Micro [0,3]	2 144	4,7	2 212	4,4	3,2
TPE]3,10]	3 284	7,1	3 395	6,7	3,4
PE]10,50]	7 897	17,2	8 081	16,0	2,3
ME]50,175]	7 137	15,5	8 199	16,2	14,9
GE > 175	25 515	55,5	28 617	56,7	12,2
Total	45 977	100	50 504	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La préfecture de M'diq-Fnideq enregistre la hausse la plus marquée de la VA des EPMA

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région reste fortement concentré dans la préfecture de Tanger-Assilah, qui représente 87,8% de la VA cumulée en 2024, une part similaire à celle de 2023. En deuxième position, figure la province de Larache avec une part de 4,9% et une progression annuelle de 8,5%. Elle suivie par la province de Tétouan, qui se maintient à la troisième place avec une part de 4%.

Graphique 12- Répartition en 2024 en % et évolution de la VA cumulée des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 17- Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Tanger-Assilah	40 346	87,8	44 338	87,8	9,9
Larache	2 267	4,9	2 460	4,9	8,5
Tétouan	2 021	4,4	2 298	4,6	13,7
Fahs-Anjra	663	1,4	637	1,3	-3,9
M'diq-Fnideq	363	0,8	438	0,9	20,7
Al Hoceima	214	0,5	220	0,4	2,8
Chefchaouen	51	0,1	57	0,1	11,8
Ouezzane	52	0,1	56	0,1	7,7
Total	45 977	100	50 504	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Trois secteurs concentrent près de 68% de la VA des EPMA en 2024

En 2024, la VA cumulée des EPMA provient de trois secteurs, l'« industrie manufacturière » (41%), le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (15,6%) et les « transports et entreposage » (11%). Ensemble, ils concentrent 67,6% de la VA, en progression de 11,1% par rapport à 2023.

Par ailleurs, l'« agriculture, sylviculture et pêche » a enregistré la plus forte hausse (+25,3%), tandis que la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » se distingue par sa forte baisse (-40,8%).

Tableau 18- Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	19 359	42,1	20 689	41,0	6,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 693	14,6	7 886	15,6	17,8
Transports et entreposage	4 678	10,2	5 553	11,0	18,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4 456	9,7	4 795	9,5	7,6
Construction	3 365	7,3	3 846	7,6	14,3
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 445	3,1	1 569	3,1	8,6
Activités immobilières	1 439	3,1	1 425	2,8	-1,0
Activités de services administratifs et de soutien	1 234	2,7	1 297	2,6	5,1
Hébergement et restauration	923	2,0	977	1,9	5,9
Enseignement	631	1,4	698	1,4	10,6
Information et communication	459	1,0	500	1,0	8,9
Agriculture, sylviculture et pêche	233	0,5	292	0,6	25,3
Arts, spectacles et activités récréatives	237	0,5	280	0,6	18,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	429	0,9	254	0,5	-40,8
Autres	396	0,9	443	0,8	11,9
Total	45 977	100	50 504	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

3. Emploi des entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

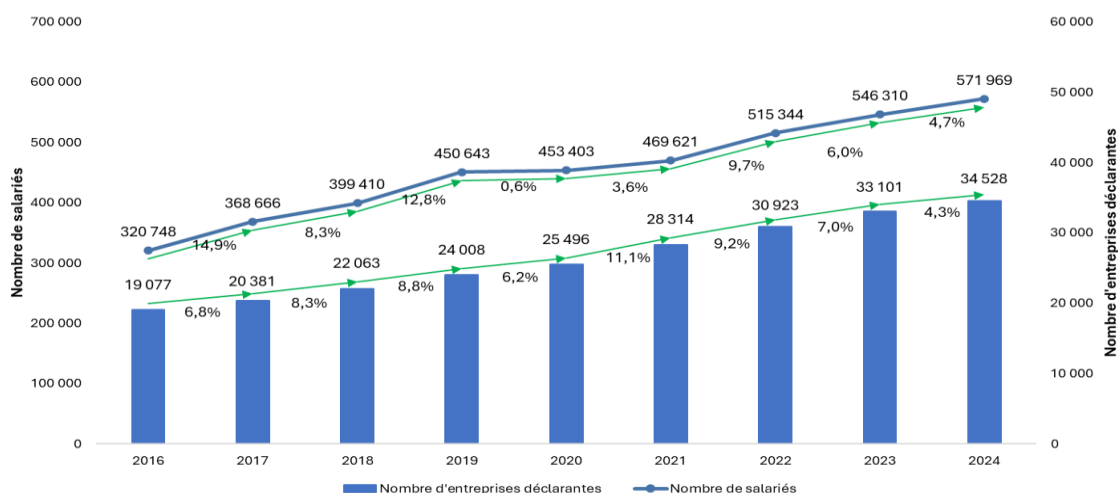
3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge, tranche de salaires et tranche d'âge des salariés.

Les emplois déclarés à la CNSS en 2024 ont totalisé 571 969, soit une hausse annuelle de 4,7%, évolution moins marquée que celle de l'année précédente, qui était de 6% (cf. graphique 13). Le nombre total d'Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives déclarantes a atteint 34 528⁷, soit une croissance annuelle de 4,3%.

Cette évolution résulte, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

Graphique 13 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS⁸



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁷ Comportant 24 474 EPMA et 10 054 EPPA.

⁸ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau des exercices 2023 et 2022 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

La préfecture de Tanger-Assilah continue à occuper la première position en termes d’emplois déclarés à la CNSS, M’diq-Fnideq, Tétouan et Larache progressent, tandis que Ouezzane, Chefchaouen et Al Hoceima enregistrent un repli.

La répartition provinciale des entreprises déclarantes à la CNSS révèle qu’en 2024, la préfecture de Tanger-Assilah enregistre la progression la plus marquée, avec une hausse de 7,1%, tout en gardant sa position au niveau régional, avec une part de 58,6%. Les autres provinces ont enregistré une évolution annuelle positive, à l’exception d’Ouezzane, de Larache et de Chefchaouen (cf. tableau 19).

Pour ce qui est de l’emploi, la préfecture de M’diq-Fnideq a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter de 0,1 point à 2,4% en 2024, soit une hausse annuelle de 7,3%. En revanche, les provinces d’Ouezzane, de Chefchaouen et d’Al Hoceima ont subi des reculs des emplois déclarés à la CNSS de 6,3%, 3,6%, et 3,1% respectivement (cf. tableau 20).

Il convient de souligner que la préfecture de Tanger-Assilah renforce sa position régionale de moteur économique en termes d’entreprises déclarantes et d’emplois déclarés, avec des parts respectives de 58,6% et 75,3%, contre de 57,1% et 74,4% un an plus tôt.

Tableau 19 - Répartition et évolution annuelle du nombre d’entreprises déclarantes à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Tanger-Assilah	57,1	58,6	7,1
Tétouan	15,2	15,0	2,7
Larache	9,5	9,0	-1,3
Al Hoceima	7,1	6,9	0,5
M'diq-Fnideq	5,7	5,5	1,1
Chefchaouen	3,0	2,8	-1,1
Ouezzane	2,5	2,2	-4,8
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 20- Répartition et évolution annuelle du nombre d'emploi déclaré à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Tanger-Assilah	74,4	75,3	6,0
Larache	11,4	10,9	0,4
Tétouan	7,5	7,3	2,1
Al Hoceima	2,9	2,6	-3,1
M'diq-Fnideq	2,3	2,4	7,3
Chefchaouen	0,8	0,7	-3,6
Ouezzane	0,7	0,6	-6,3
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Le commerce et la « construction » demeurent les principaux secteurs des entreprises déclarantes, l'« industrie manufacturière » étant le premier employeur

L'examen des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités montre qu'à l'instar des années précédentes, les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de la « construction » demeurent prédominants en 2024, avec des parts respectives de 23,1% et 12,9% (cf. tableau 21).

En ce qui concerne l'emploi⁹ (cf. tableau 22), le secteur de l'« industrie manufacturière » reste en tête en 2024, avec une part de 41,7% du total, enregistrant une hausse de 6,2%. Il est suivi par le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » dont la part s'élève à 19%. Le secteur de la « construction » conserve sa 3ème position depuis 2023, avec une part de 8,9%.

Le secteur des « autres activités de services » enregistre la baisse la plus importante, tant en nombre d'entreprises déclarantes (-14,4%) qu'en emplois déclarés (-32,8%).

⁹ Il est à noter que ces données n'incluent pas celles du secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche ».

Tableau 21 - Répartition et évolution annuelle des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23,1	23,1	4,5
Construction	12,9	12,9	3,9
Transports et entreposage	11,0	11,4	8,1
Agriculture, sylviculture et pêche	9,8	9,2	-2,6
Industrie manufacturière	8,2	8,3	6,1
Hébergement et restauration	6,7	6,8	5,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,1	6,1	3,6
Activités de services administratifs et de soutien	5,1	5,4	10,8
Santé humaine et action sociale	4,0	4,0	5,9
Autres activités de services	3,6	2,9	-14,4
Enseignement	2,7	2,8	7,1
Activités financières et d'assurance	1,7	1,8	7,8
Activités immobilières	1,6	1,7	9,5
Information et communication	1,6	1,7	12,3
Arts, spectacles et activités récréatives	0,5	0,5	8,3
Autres	1,4	1,4	6
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 22 - Répartition et évolution annuelle non agricole du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Industrie manufacturière	41,2	41,7	6,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	19,2	19,0	3,8
Construction	8,8	8,9	5,5
Activités de services administratifs et de soutien	6,8	7,5	15,0
Transports et entreposage	6,4	6,7	8,8
Hébergement et restauration	3,8	3,9	8,1
Enseignement	2,6	2,6	5,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,7	2,6	0,4
Autres activités de services	3,3	2,1	-32,8
Santé humaine et action sociale	1,4	1,4	8,7
Information et communication	1,5	1,4	-1,5
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,7	0,7	7,5
Activités financières et d'assurance	0,4	0,4	9,4
Autres	1,6	1,6	3,7
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La répartition des emplois des EPMA au plan sectoriel diffère d'une province à l'autre

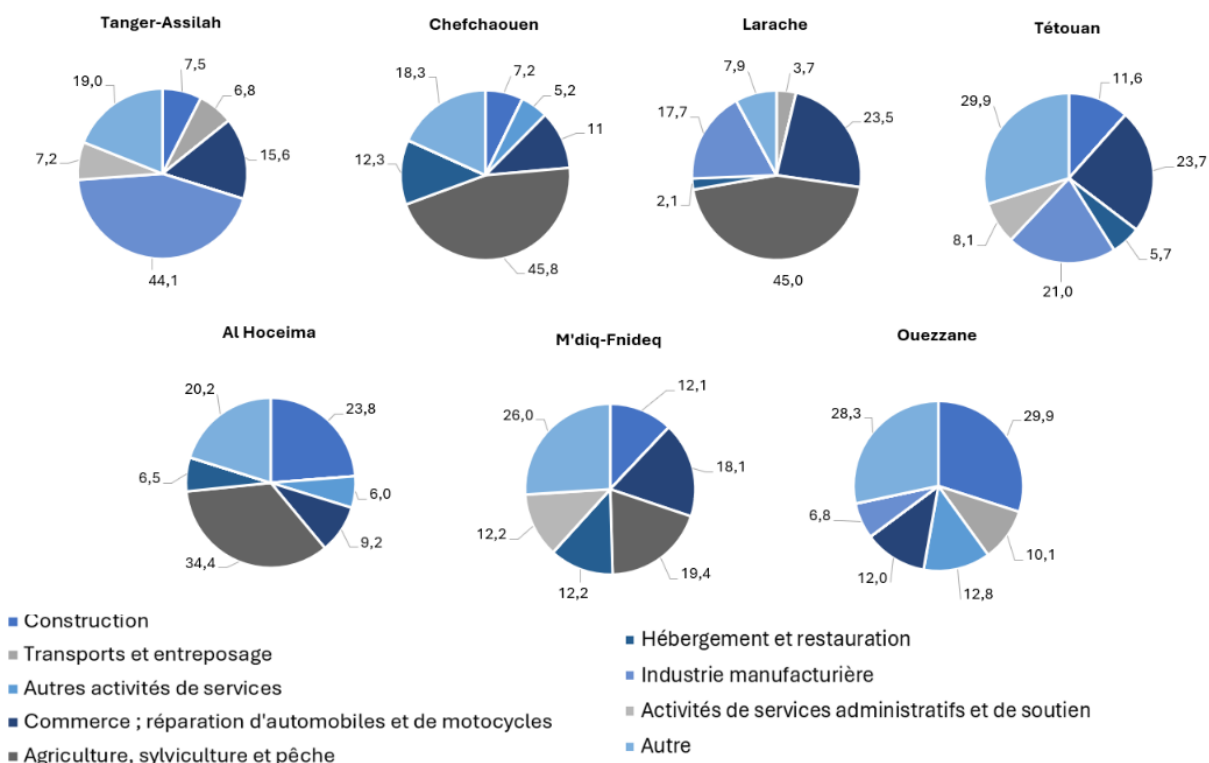
L'analyse croisée de la répartition du nombre d'emplois par section d'activités et par province, en 2024, révèle que le secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche » prédomine dans trois provinces et une préfecture de la région, à savoir Chefchaouen (45,8%), Larache (45%), Al Hoceima (34,4%) et M'diq-Fnideq (19,4%).

Le secteur de l'« industrie manufacturière » domine dans la préfecture de Tanger-Assilah (44,1%).

Le secteur de la « construction » domine dans la province de Ouezzane (29,9%) (cf. graphique 14).

Quant au secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », il prédomine dans la province de Tétouan (23,7%).

Graphique 14 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau provincial, en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent près de 86% du total des entreprises déclarantes

L'analyse par classe d'effectifs montre que les entreprises de moins de 10 salariés restent largement majoritaires, représentant 85,6% de l'effectif total des entreprises déclarantes à la CNSS en 2024, soit une hausse de 0,4 point par rapport à 2023.

La part des entreprises employant entre 11 et 50 salariés a légèrement reculé de 0,4 point, passant de 10,8% en 2023 à 10,4% en 2024.

Les parts des autres classes d'effectifs comptant plus de 50 salariés sont restées quasiment inchangées, entre 2023 et 2024.

Tableau 23 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
[0, 10]	85,2	85,6	4,7
[11, 50]	10,8	10,4	0,7
[51, 100]	1,8	1,7	3,4
[101, 500]	1,7	1,8	8,9
>500	0,4	0,4	-0,7
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de plus de 10 ans d'existence concentrent 54% des emplois en 2024

L'analyse de la répartition des emplois entre 2023 et 2024 montre que les entreprises entre 2 ans et 5 ans ont connu la diminution la plus marquée, avec une baisse de 5,5% de leurs emplois déclarés, portant leur part de 17,3% à 15,3% en 2024.

Les entreprises de plus de 10 ans continuent de concentrer la part la plus importante des emplois au niveau régional, avec 54% contre 51,5% une année auparavant.

Tableau 24 - Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
<2 ans	4,7	5,2	18,2
[2, 5]	17,3	15,3	-5,5
[6, 10]	26,5	25,6	3,2
>10 ans	51,5	54,0	12,1
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME ont employé 72% de l'effectif total des salariés des EPMA contre près de 75,8% en 2023

En 2024, les TPME emploient 72% des salariés déclarés à la CNSS, en recul de 3,8 points par rapport à 2023. Cette catégorie demeure toutefois prédominante, portée notamment par les microentreprises, les ME et les PE, qui représentent respectivement 24,1%, 21,2% et 17,7% de l'effectif total.

Les GE, pour leur part, emploient 28% des salariés en 2024, enregistrant une hausse du nombre d'emplois déclarés de 21,2% par rapport à l'année précédente.

Tableau 25 Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
TPME	75,8	72,0	-0,6
Micro [0,3]	24,0	24,1	5,1
TPE]3,10]	10,1	9,0	-6,3
PE]10,50]	21,9	17,7	-15,1
ME]50,175]	19,9	21,2	11,4
GE > 175	24,2	28,0	21,2

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré près de 20% des emplois contre seulement 0,5% pour les GE

La répartition de l'emploi selon la catégorie et la classe d'âge d'entreprises révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 19,9% du total des emplois déclarés en 2024 contre 21,3% en 2023. Cette proportion est de 0,5% pour les GE, ce qui représente un recul de 0,2 point sur la même période (cf. tableau 26).

Tableau 26 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2023	21,3	52,8	0,7	25,2
2024	19,9	50,7	0,5	28,9

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.2 Analyse de la masse salariale

La masse salariale déclarée à la CNSS dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma s'est établie, en 2024, à 21,5 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 8,3%, après une hausse de 11,9% en 2023.

L'analyse par section d'activités révèle que le secteur de l'« hébergement et restauration » a connu l'augmentation annuelle de la masse salariale la plus importante, s'élevant à 14,7% en 2024, viennent ensuite les secteurs de la « santé humaine et action sociale » et des « activités de services administratifs et de soutien » qui affichent des évolutions respectives 13,9% et 13,7%.

Par ailleurs, les sections de l'« industrie manufacturière » et du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 41,8% et 19,5%.

La « construction », quant à elle, reste à la 4^{ème} position, représentant 6,5% de la masse salariale globale, derrière les « transports et entreposage », qui concentre 8,1% en 2024. Ces trois premiers secteurs ont généré ensemble 69,4% du total de la masse salariale, en employant 59,7% de l'effectif des salariés déclarés.

Tableau 27 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Industrie manufacturière	8,2	41,4	9,0	41,8	9,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,8	19,3	4,2	19,5	9,7
Transports et entreposage	1,7	8,4	1,7	8,1	4,5
Construction	1,3	6,7	1,4	6,5	4,9
Activités de services administratifs et de soutien	0,8	3,8	0,9	4,0	13,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,7	3,5	0,7	3,5	7,0
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	3,3	0,7	3,3	9,1
Hébergement et restauration	0,6	2,9	0,7	3,1	14,7
Enseignement	0,5	2,6	0,6	2,6	9,4
Information et communication	0,5	2,6	0,5	2,5	2,2
Santé humaine et action sociale	0,2	1,3	0,3	1,3	13,9
Autres activités de services	0,3	1,5	0,27	1,2	-11,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,2	0,8	0,2	0,8	8,3
Activités financières et d'assurance	0,1	0,6	0,1	0,6	10,7
Autres	0,2	1,2	0,2	1,1	0,6
Total	19,8	100	21,5	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Hausse de la masse salariale en 2024 touchant toutes les classes d'effectifs d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif entre 51 et 100 employés a enregistré une hausse annuelle de 9,9% en 2024, leur part dans la masse salariale totale ayant représenté 8%, contre 7,8% en 2023.

Les entreprises de plus de 500 employés, quant à elles, ont vu leur masse salariale évoluer de 10,2%, pour représenter 42,1% de la masse salariale globale (cf. tableau 28).

Tableau 28- Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0-10]	2,5	12,8	2,7	12,7	7,2
[11-50]	2,7	13,5	2,8	12,9	4,1
[51-100]	1,6	7,8	1,7	8,0	9,9
[101-500]	4,9	24,5	5,2	24,3	7,5
>500	8,2	41,3	9,0	42,1	10,2
Total	19,8	100	21,5	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

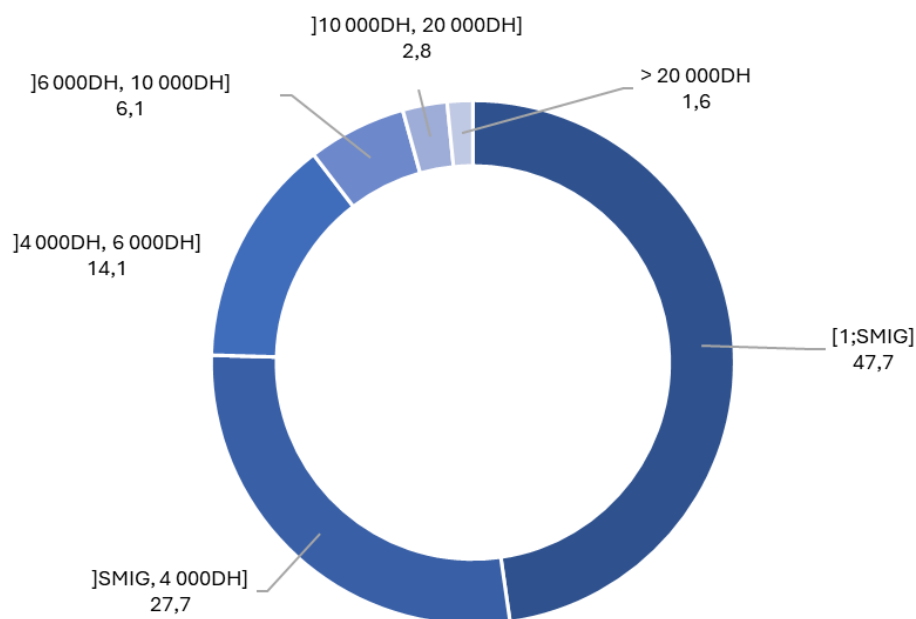
75,4% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH contre 77,6% en 2023 et 80,1% en 2022

La part des employés ayant perçu moins de 4 000 dirhams a diminué de 2,2 points par rapport à 2023 et de 4,9 points depuis 2022, pour s'établir à 75,4% en 2024.

Par ailleurs, 47,7% des employés ont perçu un salaire n'excédant pas le SMIG en 2024, contre 56,4% en 2023 et 47% en 2022¹⁰. Quant à la part des employés déclarés ayant un salaire dépassant 20 000 DH, elle reste limitée à 1,6% (cf. graphique 15).

¹⁰ La hausse observée en 2023 s'explique principalement par les deux revalorisations successives du SMIG (+5% en septembre 2022 puis en septembre 2023), qui ont mécaniquement reclassé une large proportion de salariés auparavant situés dans les tranches intermédiaires vers la catégorie du SMIG. En revanche, la baisse enregistrée en 2024 s'explique par un ajustement progressif des salaires, combiné à l'absence de revalorisation du SMIG durant l'année, ce qui a permis à une partie des salariés de dépasser ce seuil et de se repositionner dans la tranche supérieure [SMIG, 4 000 DH], dont la part est remontée de 21,2% à 27,7%. source : https://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2025/BO_7367_Ar.pdf

Graphique 15- Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires en 2024
– en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 29 - Répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires – en 2024

Classe d'âge	[1, SMIG]] SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	14 870	53,0	8 227	29,3	3 086	11,0	1 089	3,9	444	1,6	323	1,2
[2, 5]	43 236	51,9	25 354	30,5	9 400	11,3	3 323	4,0	1 365	1,6	571	0,7
[6, 10]	83 473	59,9	32 517	23,4	13 016	9,3	5 440	3,9	3 168	2,3	1 636	1,2
>10 ans	110 180	37,5	89 233	30,4	53 313	18,1	24 034	8,2	10 545	3,6	6 440	2,2

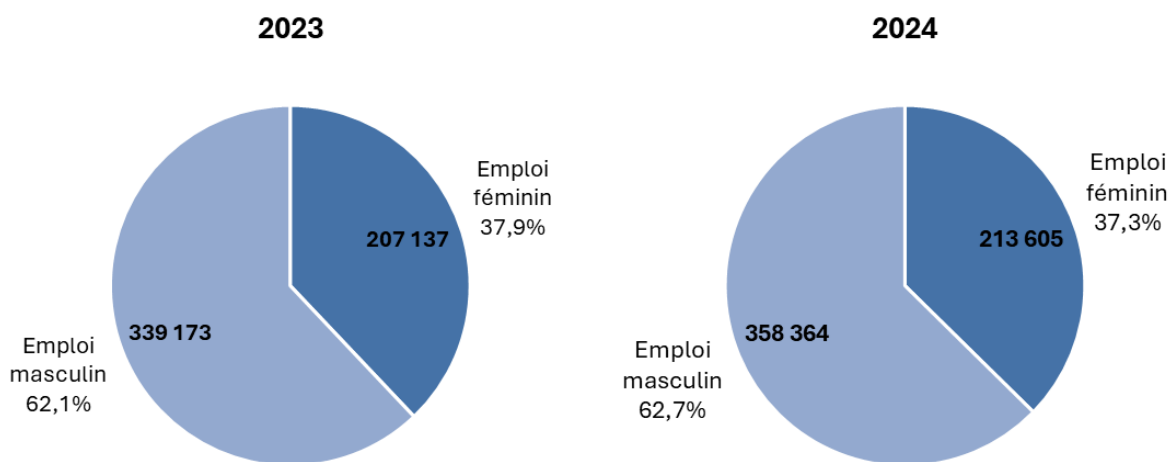
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.3 Emplois par genre

Cette section présente une analyse, dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2024, selon les axes suivants : tranche de salaires, provinces, section d'activités et tranches d'âge des salariés.

Cette analyse porte sur un effectif global de 571 969¹¹ salariés dont 213 605 sont des employées femmes représentant 37,3% du total, en baisse de 0,6 point par rapport à 2023 (cf. graphique 16).

Graphique 16 - Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

A l'instar des années précédentes, les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires¹²

Comme le montre le « tableau 30 », 82,3% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur à 4 000DH, contre 71,3% pour les employés hommes. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés masculins est supérieure tout en tendant à s'approcher de celle des employés féminins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

¹¹ Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises déclarantes à la CNSS.

¹² Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

Tableau 30 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2024

Tranche de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	273 005	47,7	43,9	56,1	119 890	56,1	153 115	42,7
]SMIG, 4.000 DH]	158 519	27,7	35,4	64,6	56 042	26,2	102 477	28,6
]4.000, 6.000 DH]	80 860	14,1	28,4	71,6	22 934	10,7	57 926	16,2
]6.000, 10.000 DH]	34 843	6,1	24,3	75,7	8 459	4,0	26 384	7,4
]10.000, 20.000 DH]	15 762	2,8	25,7	74,3	4 049	1,9	11 713	3,3
>20.000 DH	8 980	1,6	24,8	75,2	2 231	1,0	6 749	1,9
Total	571 969	100	37,3	62,7	213 605	100	358 364	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La proportion d'emplois occupés par des femmes dépasse la moyenne régionale dans deux provinces : Larache et Tétouan

La répartition provinciale des emplois en 2024 montre que, malgré une baisse d'un point, Larache est restée en tête des provinces où la part des femmes dans l'effectif déclaré est la plus élevée soit 51,9%. Elle est suivie par la province de Tétouan, et de la préfecture de Tanger-Assilah, avec des proportions respectives de 38,3%, 36,5% (cf. tableau 31).

Tableau 31 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre en 2024

Province	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Tanger-Assilah	430 887	75,3	36,5	63,5	157 260	73,6	273 627	76,4
Larache	62 515	10,9	51,9	48,1	32 423	15,2	30 092	8,4
Tétouan	41 910	7,3	38,3	61,7	16 042	7,5	25 868	7,2
Al Hoceima	15 147	2,6	14,7	85,3	2 222	1,0	12 925	3,6
M'diq-Fnideq	13 658	2,4	29,1	70,9	3 980	1,9	9 678	2,7
Chefchaouen	4 155	0,7	17,4	82,6	725	0,3	3 430	1,0
Ouezzane	3 697	0,6	25,8	74,2	953	0,4	2 744	0,8
Total	571 969	100	37,3	62,7	213 605	100	358 364	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tanger-Assilah et M'diq-Fnideq sont les préfectures les plus favorables en matière de rémunération féminine

En 2024, la répartition provinciale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires confirme la position favorable des préfectures de Tanger-Assilah et M'diq-Fnideq. En effet, les femmes qui perçoivent un salaire supérieur à 4 000 DH représentent respectivement 20,9% et 16,3%, soit une hausse respective de 2,9 et 1,6 points par rapport à 2023. Ce niveau dépasse largement celui observé dans les autres provinces, où la proportion varie entre 4% et 14,2% en 2024 contre 2,8% et 12,2% en 2023, témoignant des écarts significatifs en matière de rémunération féminine entre provinces.

Du côté des hommes, 32,3% et 19,5% des salariés des préfectures de Tanger-Assilah et de M'diq-Fnideq respectivement, sont rémunérés à plus de 4 000 DH en 2024, contre 30,6% et 15,9% en 2023.

Tableau 32 - Répartition provinciale des emplois par genre et tranches de salaires en 2024
- en %

Province	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]]SMIG, 4 000DH]]4 000, 6 000Dh]]6 000, 10 000DH]]10 000, 20 000 DH]	> 20 000DH]	[1, SMIG]]SMIG, 4 000DH]]4 000, 6 000Dh]]6 000, 10 000DH]]10 000DH, 20 000DH]	> 20 000DH]
Larache	82,1	13,2	3,6	0,7	0,3	0,1	74,3	13,0	8,1	2,9	1,1	0,5
Ouezzane	78,3	17,7	3,8	0,2	-	-	57,2	36,1	6,1	0,4	0,2	-
Chefchaouen	64,8	27,0	6,9	1,1	-	0,1	58,4	27,2	10,8	3,3	0,3	-
Al Hoceima	60,3	28,6	9,2	1,7	0,2	0,1	54,6	27,7	13,1	4,0	0,5	0,0
M'diq-Fnideq	58,5	25,3	8,7	3,7	2,4	1,5	50,0	30,4	12,0	4,6	1,9	1,0
Tétouan	57,6	28,2	10,3	2,8	0,9	0,2	42,2	35,7	15,2	4,5	1,4	1,0
Tanger-Assilah	50,3	28,8	12,4	4,8	2,4	1,3	38,1	29,6	17,6	8,5	3,9	2,3

Valeur minimale

Valeur Maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes continuent à être majoritaires dans trois secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, l'enseignement et les autres activités de services

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 78,9% en recul de 0,5 point par rapport à 2023, l'« enseignement » où cette part s'établit à 69,6% contre 68,5% en 2023, et les « autres activités de services » avec une part de 51,6% contre uniquement 38,7% en 2023 (cf. tableau 33).

Tableau 33 - Répartition des emplois par genre et section d'activités - 2024

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Industrie manufacturière	211 168	36,9	48,2	51,8	101 810	47,7	109 358	30,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	96 454	16,9	36,6	63,4	35 344	16,5	61 110	17,1
Agriculture, sylviculture et pêche	65 236	11,4	31,2	68,8	20 343	9,5	44 893	12,5
Construction	44 913	7,9	11,3	88,7	5 059	2,4	39 854	11,1
Activités de services administratifs et de soutien	37 828	6,6	26,4	73,6	9 977	4,7	27 851	7,8
Transports et entreposage	33 756	5,9	13,3	86,7	4 487	2,1	29 269	8,2
Hébergement et restauration	20 003	3,5	28,1	71,9	5 612	2,6	14 391	4,0
Enseignement	13 369	2,3	69,6	30,4	9 308	4,4	4 061	1,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12 927	2,3	40,1	59,9	5 186	2,4	7 741	2,2
Autres activités de services	10 668	1,9	51,6	48,4	5 502	2,6	5 166	1,4
Santé humaine et action sociale	7 142	1,2	78,9	21,1	5 634	2,6	1 508	0,4
Information et communication	6 992	1,2	35,7	64,3	2 494	1,2	4 498	1,3
Autres	11 513	2,0	24,7	75,3	2 849	1,3	8 664	2,4
Total	571 969	100	37,3	62,7	213 605	100	358 364	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

40,2% des salariés âgés de moins de 25 ans sont des femmes contre 59,8% pour les hommes

L'analyse des emplois par genre et par tranche d'âge des salariés montre que la part des femmes diminue avec l'âge. Cette part est la plus élevée chez les moins de 25 ans (40,2%) et dans les tranches 25 et 35 ans, ainsi que 35 et 45 ans (37,3%). Elle décroît progressivement jusqu'à la tranche de 60 ans et plus avec 32,2%. Pour ce qui est des salariés hommes, leur part augmente avec l'âge. Elle est la plus faible chez les moins de 25 ans (59,8%), avant de progresser dans les tranches d'âge intermédiaires pour atteindre un maximum dans la tranche de 55 et plus avec 67,8%.

Tableau 34 - Répartition des emplois par genre et tranches d'âge des salariés - 2024

Tranche d'âge des salariés	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Inf 25	79 759	13,9	40,2	59,8	32 091	15,0	47 668	13,3
[25-35[200 628	35,1	37,3	62,7	74 903	35,1	125 725	35,1
[35-45[164 093	28,7	37,3	62,7	61 247	28,7	102 846	28,7
[45-55[94 749	16,6	36,8	63,2	34 831	16,3	59 918	16,7
[55-60[25 315	4,4	32,2	67,8	8 143	3,8	17 172	4,8
>=60 ans	7 425	1,3	32,2	67,8	2 390	1,1	5 035	1,4
Total	571 969	100	37,3	62,7	213 605	100	358 364	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

L'examen des données de 41 289¹³ EPMA qui opèrent dans la région de Tanger-Tétouan au titre de 2024, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire, a fait ressortir que 6 300 entreprises sont dirigées par des femmes, soit une hausse de 1,9% par rapport 2023¹⁴. Malgré cette amélioration, leur part stagne depuis 2020 autour de 15%.

Cette section présente l'indicateur démographique de l'« entrepreneuriat féminin¹⁵» relatif à ces entreprises, selon trois axes : la province, la classe d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Une préfecture enregistre un niveau d'entrepreneuriat féminin supérieur ou égale à la moyenne régionale

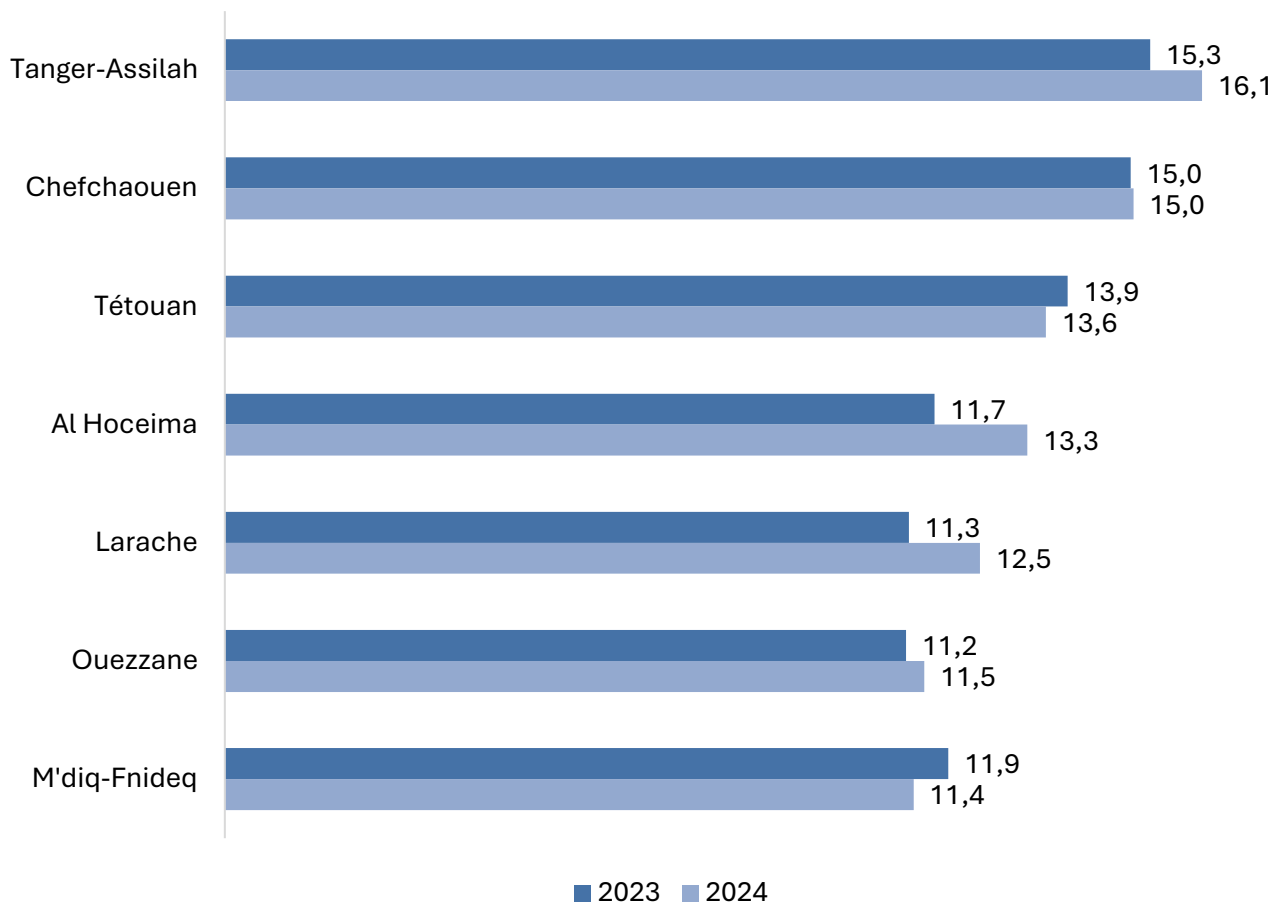
L'analyse par province fait ressortir que dans la préfecture de Tanger-Assilah, 16,1% des EPMA sont dirigées par des femmes, soit la part la plus élevée en 2024. Ces proportions sont de 15% et 13,6% dans la province de Chefchaouen et de Tétouan (cf. graphique 17).

¹³ Ce chiffre provient de la base consolidée des données fournies par la DGI, L'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que Bank Al-Maghrib.

¹⁴ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

¹⁵ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 41 289 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Graphique 17 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par province -en %

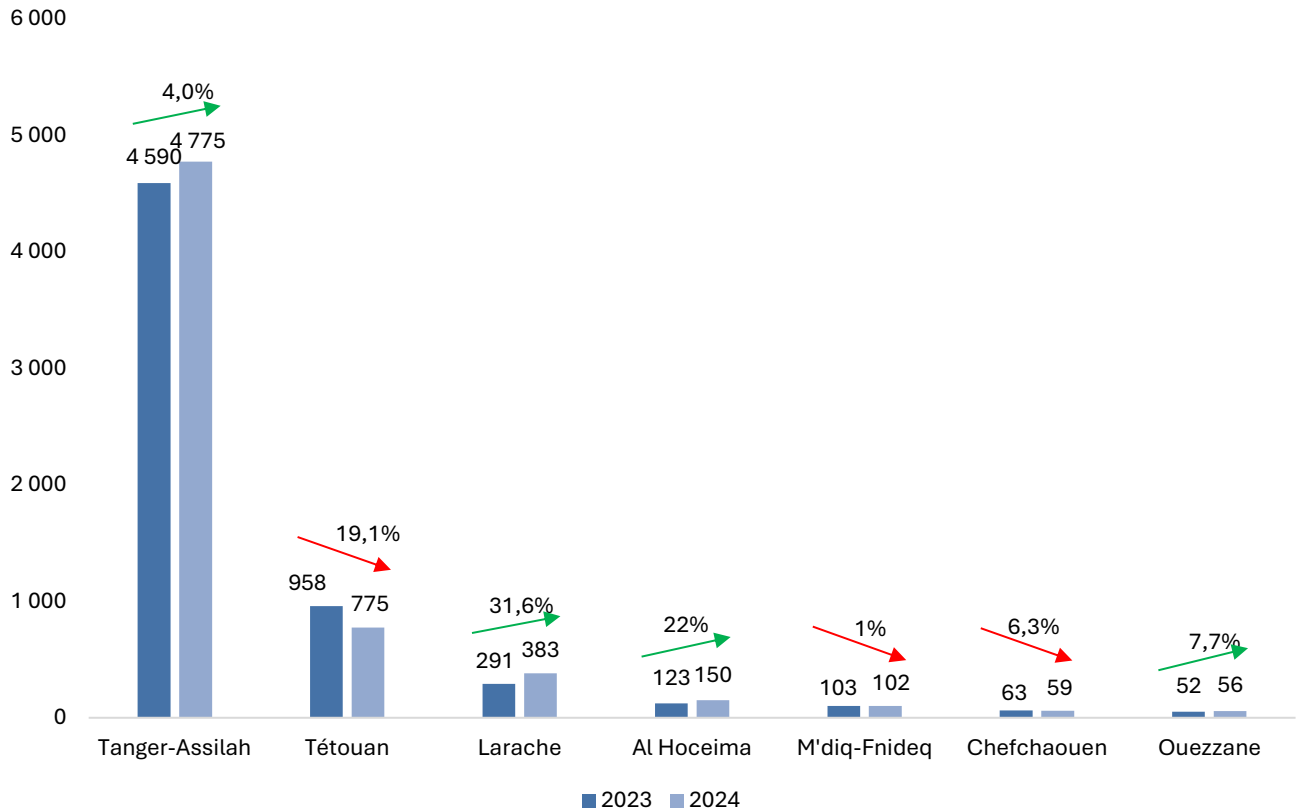


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Une tendance à la hausse du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans l'ensemble des provinces et préfectures à l'exception de Tétouan, de Chefchaouen et de M'diq-Fnideq

Toutes les provinces et préfectures ont connu une progression du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, à l'exception de Tétouan, de Chefchaouen et de M'diq-Fnideq avec des baisses respectives de 19,1%, 6,3% et 1%. La province de Larache enregistre la hausse la plus forte (31,6%), suivie d'Al Hoceima (22%) (cf. graphique 18).

DGraphique 18 – Évolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par province

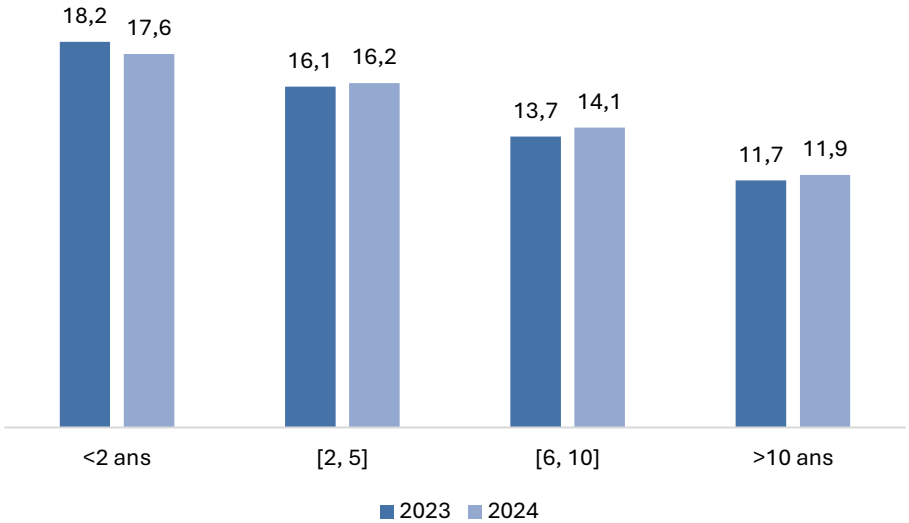


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrif.

L'entrepreneuriat féminin continue à être relativement plus développé dans les entreprises en démarrage

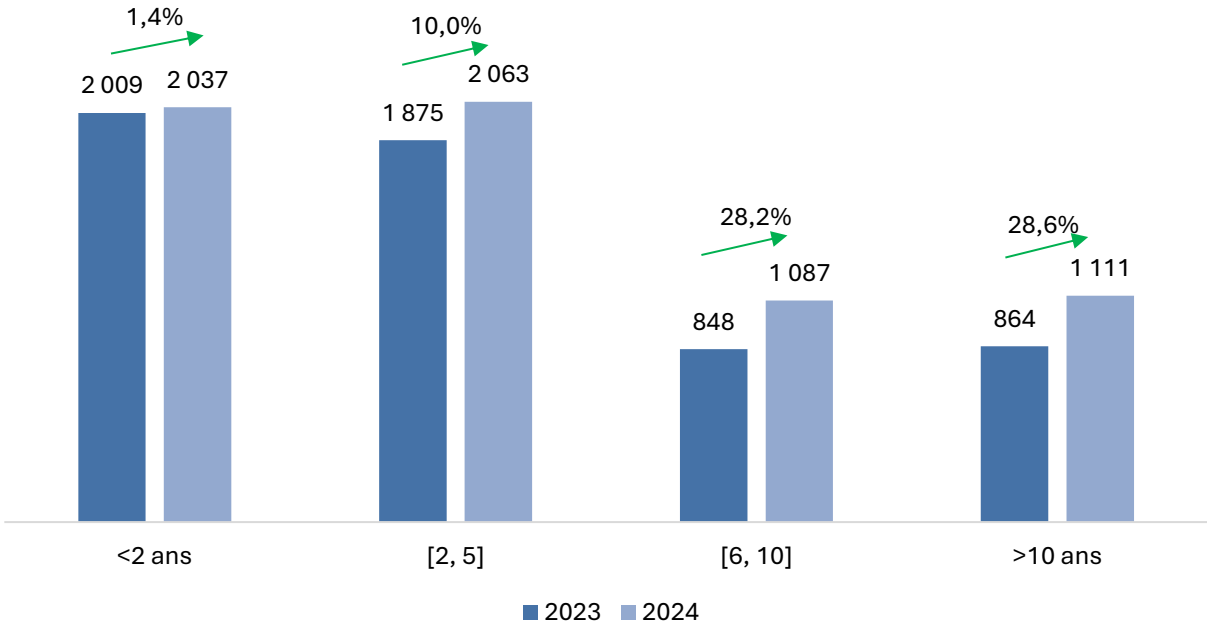
L'analyse selon la classe d'âge des entreprises met en évidence qu'en 2024, la part de l'entrepreneuriat féminin s'est établie à 17,6% dans l'effectif des EPMA de moins de 2 ans, enregistrant une baisse de 0,6 point par rapport à 2023, suivies des entreprises âgées entre 2 et 5 ans, avec une proportion de 16,2%. En revanche, cette part est limitée à 11,9% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, soit une hausse de 0,2 point, bien que leur nombre ait augmenté de 28,6% par rapport à 2023 (cf. graphiques 19 et 20).

Graphique 19 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 20 - Évolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans les « autres activités de service », la « santé humaine et action sociales » et l'« enseignement »

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2024, une part de 50,8% dans la section des « autres activités de service¹⁶ ». Elle est suivie par la « santé humaine et action sociales » (41,6%), avec une hausse de 20,1% par rapport à 2023 et l'« enseignement » (33,6%) avec une hausse de 6%. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent uniquement 11,8% de l'effectif total des EPMA dirigées par des femmes. En revanche, les secteurs des « industries extractives » et de la « construction » et affichent des parts plus limitées, s'établissant respectivement à 8,6% et 8,4% (cf. tableau 35).

Tableau 35- Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises par section d'activités

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Évolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2023	2024	
Autres activités de services	42,3	50,8	29,7
Santé humaine et action sociale	37,3	41,6	20,1
Enseignement	33,0	33,6	6,0
Activités financières et d'assurance	21,8	22,8	2,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20,1	20,8	-4,9
Activités de services administratifs et de soutien	21,5	19,3	-4,4
Activités immobilières	18,0	18,9	3,7
Arts, spectacles et activités récréatives	15,8	18,8	16,3
Hébergement et restauration	16,4	15,9	-0,6
Industrie manufacturière	14,2	15,6	14,9
Information et communication	14,8	15,3	12,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,7	15,2	-5,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	9,5	14,3	77,8
Agriculture, sylviculture et pêche	14,3	13,2	24,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	8,3	11,9	-8,0
Transports et entreposage	10,5	10,6	6,4
Industries extractives	2,5	8,6	-
Construction	8,5	8,4	-15,9
Total	14,6	15,2	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

¹⁶ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

5. Accès au financement bancaire (2024)

5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, par les établissements de crédit en 2024, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières dans la région, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature¹⁷, auprès des établissements de crédit¹⁸ s'est élevé à 12 495 en 2024, soit une augmentation de 0,5% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 17,7 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance annuelle de 14,9%.

Les EPMA de la préfecture de Tanger-Assilah ont bénéficié 84,7% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées, contre 83,5% en 2023¹⁹

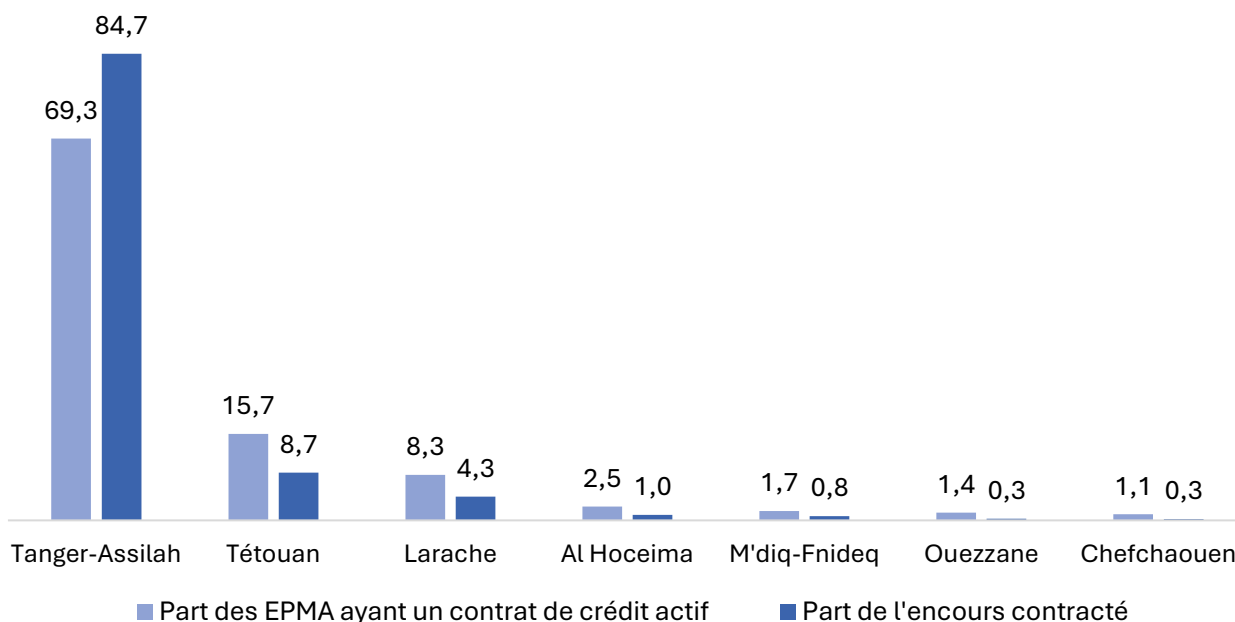
L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la préfecture de Tanger-Assilah, représentant 69,3% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2024, de 84,7% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées. Les entreprises opérant dans la province de Tétouan, représentant 15,7% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 8,7% de cet encours contre 10,2% en 2023 (cf. graphique 21).

¹⁷ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

¹⁸ Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

¹⁹ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Graphique 21 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Trois secteurs concentrent 62% de l'encours total des crédits, bénéficiant à près de 52% des EPMA

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section de la « construction », qui représentent 17,6% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 25,8% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies respectivement à 22,9% et 19,1% pour le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », et 11,6% et 17,1% pour l'« industrie manufacturière ».

Par ailleurs, la section des « transports et entreposage » a bénéficié de 14,1% de cet encours (cf. tableau 36).

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2024 – en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
Construction	17,6	25,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22,9	19,1
Industrie manufacturière	11,6	17,1
Transports et entreposage	17,1	14,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,3	8,8
Activités de services administratifs et de soutien	9,8	3,7
Activités immobilières	1,2	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,7	2,1
Hébergement et restauration	4,0	1,6
Santé humaine et action sociale	0,8	1,5
Enseignement	2,8	1,3
Agriculture, sylviculture et pêche	1,1	1,1
Autres	6,1	1,4
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Près de 65% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âge montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 35,7% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 64,7% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 37,5% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 17,5% de cet encours (cf. tableau 37).

Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge

classe d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
<2 ans	6,0	3,0
[2, 5]	31,5	14,5
[6, 10]	26,8	17,8
>10 ans	35,7	64,7
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de 71,6% de l'encours total des crédits contre 81,5% en 2023

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 71,6% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 28,4% aux GE (cf. tableau 38). Ces parts s'établissent respectivement à 81,5% et 18,5% en 2023.

Tableau 38 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2024 – en %

Catégorie d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
TPME [0,175]	99,1	71,6
Micro [0,3]	74,7	23,1
TPE]3,10]	12,6	8,3
PE]10,50]	9,4	18,8
ME]50,175]	2,4	21,4
GE >175	0,9	28,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant, dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima selon les axes suivants : province et section d'activités.

Sur un effectif de 11 934²⁰ EPMA ayant contracté un crédit en 2024, 1 759 sont dirigées par des femmes, soit 14,7% de cet effectif contre 14,9% en 2023. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 1,7 milliards de dirhams, représentant 10,1% de l'encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre que 73,7% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la préfecture de Tanger-Assilah et ont bénéficié de 87,4% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 68,7% et 84,8% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 39).

Tableau 39 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Tanger-Assilah	87,4	84,8	73,7	68,7
Tétouan	6,8	8,7	15,0	15,8
Larache	3,7	4,2	5,9	8,7
Al Hoceima	1,4	0,9	2,1	2,4
M'diq-Fnideq	0,4	0,8	1,4	1,8
Ouezzane	0,2	0,3	0,8	1,5
Chefchaouen	0,2	0,3	1,1	1,0
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

²⁰ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 11 934 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 12 495 EPMA.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la province de Chefchaouen et la préfecture de Tanger-Assilah accueillent les parts des EPMA dirigées par des femmes les plus importantes, représentant respectivement 15,8% et 15,6% du total des EPMA, et bénéficiant de 6,5% et 10,4% de l'encours total qui leur est alloué.

Il est à noter que dans la province d'Al Hoceima, la part des EPMA dirigées par des femmes s'établit à 13%, bénéficiant d'une part de 14,2% (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Tanger-Assilah	10,4	89,6	15,6	84,4
Tétouan	8,1	91,9	14,1	85,9
Larache	9,0	91,0	10,6	89,4
Al Hoceima	14,2	85,8	13,0	87,0
M'diq-Fnideq	5,6	94,4	11,6	88,4
Ouezzane	7,0	93,0	7,9	92,1
Chefchaouen	6,5	93,5	15,8	84,2
Total	10,1	89,9	14,7	85,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2024, 11,2% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans la section de l'« industrie manufacturière », ont bénéficié de 21,6% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 11,6% et 16,9% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 41). La section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », quant à elle, accueille 22% des EPMA dirigées par des femmes, lesquelles bénéficient de 18,8% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués.

Tableau 41 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes
Industrie manufacturière	21,6	16,9	11,2	11,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,8	19,6	22,0	22,9
Construction	15,6	24,3	9,7	19,1
Transports et entreposage	13,8	15,0	13,3	18,0
Activités de services administratifs et de soutien	7,9	3,5	12,9	9,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6,6	9,4	0,2	0,3
Hébergement et restauration	5,5	1,3	4,9	3,9
Enseignement	3,2	1,2	6,7	2,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,6	2,2	5,6	4,5
Santé humaine et action sociale	1,5	1,6	2,2	0,5
Agriculture, sylviculture et pêche	1,1	0,8	0,8	1,1
Autres activités de services	1,0	0,3	4,6	1,0
Autres	1,8	3,9	5,9	5,5
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.





Cette répartition fait ressortir également que la section des « autres activités de services », qui accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, soit 45,7% des EPMA opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 28,8% de l'encours total des crédits.

De même, la section de la « santé humaine et action sociale », qui représente 42,4% du total des EPMA dirigées par des femmes opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 9,7% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués (cf. tableau 42).

Tableau 42 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes
Industrie manufacturière	12,6	87,4	14,4	85,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9,7	90,3	14,2	85,8
Construction	6,7	93,3	8,1	91,9
Transports et entreposage	9,4	90,6	11,4	88,6
Activités de services administratifs et de soutien	20,5	79,5	19,3	80,7
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	7,4	92,6	10,9	89,1
Hébergement et restauration	32,7	67,3	17,9	82,1
Enseignement	23,4	76,6	34,5	65,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,6	92,4	17,6	82,4
Santé humaine et action sociale	9,7	90,3	42,4	57,6
Agriculture, sylviculture et pêche	13,5	86,5	11,5	88,5
Autres activités de services	28,8	71,2	45,7	54,3
Autres	5,0	95,0	15,2	84,8
Total	10,1	89,9	14,7	85,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

